

Conseil de Communauté

Compte-rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 18 MAI 2022	Séance du Mercredi 11 Mai 2022 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Cheffe de service Gestion des Assemblées Sandrine CESBRON 
---	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 11 Mai 2022 à 18h05 à la CCIT du Doubs, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Dans une première partie (18H05 - 19h05), l'activité et les projets de quatre structures partenaires ont été présentés aux Conseillers Communautaires :

- SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) : Présentation par Monsieur le Président Cyril DEVESA,
- Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray : Présentation par Monsieur le Président Pierre CONTOZ,
- ATMO Bourgogne Franche-Comté : Présentation par Monsieur le Vice-Président Gilles ORY, et Madame la Responsable d'études Anaïs DETOURNAY,
- Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon : Présentation par Madame la Présidente Marie-Anne SPONY.

Puis, dans une seconde partie, et après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Annaïck CHAUVET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 31/03/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.2 Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.3 Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.4 Désignation d'un Conseiller Communautaire au sein de l'Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Monsieur Michel JASSEY, en qualité de représentant titulaire de Grand Besançon Métropole, au sein de l'Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.5 Elections professionnelles 2022 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :

- ↳ la création d'un Comité Social Territorial commun (dont la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail siégeant au sein du CST), des Commissions Administratives Paritaires communes et d'une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville de Besançon, au CCAS et à Grand Besançon Métropole,
- ↳ le rattachement du Comité Social Territorial, des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire auprès de Grand Besançon Métropole,

- fixe à 15 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial,
- décide du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de Grand Besançon Métropole égal à celui des représentants du personnel pour le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée,
- décide du recueil de l'avis, par le Comité Social territorial et par la formation spécialisée, des représentants de la Ville de Besançon, du CCAS et de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseiller intéressé : 0

↳ R.6 Contribution financière au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) en soutien au peuple ukrainien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement d'une contribution financière d'un montant de 50 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales dans le cadre du soutien au peuple ukrainien.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.7 Convention cadre de groupement de commandes permanent visant à satisfaire des besoins récurrents - Avenant n°3

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent,
- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer cet avenant n°3 et inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.8 Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien au Département Eau Assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o la création de deux emplois d'ingénieur (ingénieur chargé d'opérations) relevant du cadre d'emploi des ingénieurs, grade de référence ingénieur au sein du département Eau et Assainissement,
 - o la suppression d'un emploi de technicien (technicien spécialisé) relevant du cadre d'emploi des techniciens, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe au sein du département Eau Assainissement,
 - o le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

🔗 R.9 Convention de participation financière du SIEVO pour l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) 2021-2026

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de répartition du coût de l'animation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) entre GBM et le SIEVO,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.10 Plan d'action 2022-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la poursuite du programme de la protection de la source d'Arcier,
- approuve la convention relative au plan d'action 2022-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.11 Avenant de Prolongation de la convention avec l'Ascomade portant sur la Gestion Patrimoniale de la Ressource en Eau

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de partenariat avec l'ASCOMADE pour « Promouvoir une gestion patrimoniale des ressources en eau potable » du territoire de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

🔗 R.12 Convention relative au retrait de GBM du SIVOM de la Vallée – Convention relative à la vente en gros du SIVOM de la Vallée à GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o la convention de retrait de Grand Besançon Métropole (GBM) du SIVOM de la Vallée,
 - o le pacte de solidarité annexé à la convention de retrait,
 - o la convention avec le SIVOM de la Vallée pour la vente d'eau potable en gros par le SIVOM de la Vallée à GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant à signer ces documents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.13 Convention de vente en gros d'eau potable entre GBM et la commune de Châtillon-Guyotte

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de vente d'eau en gros à destination de la commune de Châtillon-Guyotte,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.14 Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prolongation de la convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la commune de Saint-Vit jusqu'au 31 mars 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.15 Eau et Assainissement - Tarifs objets promotionnels 2022 et pénalités financières en matière de relation clientèle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs des objets promotionnels, l'instauration de nouvelles pénalités financières en matière de relation clientèle et la modification des règlements de service eau potable et assainissement correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

🔗 R.16 Schéma des Zones d'Activités Economiques de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la politique d'accueil des activités économiques sur le territoire de Grand Besançon Métropole, l'aménagement de 71 ha de ZAE à courts/moyens termes et la poursuite des études pré-opérationnelles de 19 ha de ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 94 Contre : 0 Abstentions : 15 Conseiller intéressé : 0

🔗 R.17 Convention 2022 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de 500 000 € pour l'année 2022, ainsi que l'octroi d'une aide en nature à concurrence de 10 000 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'Office de Tourisme et des Congrès.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

🔗 R.18 Base d'Osselle : Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe et les contours du partenariat pour la saison 2023 avec le CRIJ dans le cadre du dispositif Carte Avantages Jeunes relatif à la base d'Osselle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

🔗 R.19 BIOINNOVATION : Avenant n°1 à la convention passée avec le Pôle des Microtechniques pour ses missions de promotion, d'accompagnement de projets d'entreprises et d'animation sur la période 2021-2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation de 12 mois de la convention relative au programme d'action du Pôle des Microtechniques en faveur du développement du centre Bio Innovation, soit jusqu'au 31 décembre 2023,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle de 65 000 euros au Pôle des Microtechniques pour la mise en place opérationnelle des actions BIO INNOVATION au titre de l'exercice 2021 écoulé et pour l'exercice 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 7

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

🔗 R.20 Contrat de Ville – Dotation Politique de la Ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté

- se prononce favorablement sur la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention relative à la dotation politique de la ville et tous les actes subséquents, et à solliciter la participation financière de l'Etat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.21 Programme d'action territorial (PAT) 2022 – Gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Programme d'action territorial 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.22 NPNRU – Modification des marchés de maîtrise d'œuvre des espaces publics et résidentiels de Cassin (Lot 1) et des Epoisses (Lot 2)

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics et résidentiels des Epoisses (lot 2).

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 10

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

🔗 R.23 Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement – Autorisation de signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en interface

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :

- signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement CLER Ingénierie pour un montant de 583 403,96 € HT,
- solliciter les subventions publiques pour ces opérations, et signer les éventuelles conventions afférentes,
- signer les conventions (servitudes ou autres) et procédures d'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.24 Fonds « Centres de Village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune des Auxons pour la réalisation de deux chemins en mode doux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 11 934 € à la commune des Auxons pour la réalisation de deux chemins mode doux (piétons et cycles) à l'intérieur du village,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

🔗 R.25 Election des représentants de la CAO de Grand Besançon Métropole pour la CAO spécifique du groupement de commandes pour la fourniture de matériel roulant et prestations associées pour les agglomérations de Besançon, Brest et Toulouse

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après,
- se prononce favorablement sur l'élection parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Grand Besançon Métropole, de :
 - o Monsieur Jean-Pierre JANNIN comme représentant titulaire, appelé à siéger à la Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commandes précité ;
 - o Monsieur Jacques ADRIANSEN comme suppléant, appelé à siéger à la Commission d'Appel d'Offres spécifique au groupement de commandes précité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.26 Avenant n°3 au marché d'Exploitation des supports publicitaires des bus urbains et tramway du réseau Ginko

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 3 au marché d'exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.27 Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Clos sur la commune de Chalezeule – RD 217

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Clos sur la commune de Chalezeule – RD 217,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

🔗 R.28 Convention d'enfouissement des réseaux secs – Rue de Besançon à MISEREY-SALINES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'enfouissement des réseaux secs avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, rue de Besançon à MISEREY-SALINES,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,
 - o la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.29 Convention d'enfouissement des réseaux secs – Rue de la Libération à POUILLEY-FRANCAIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'enfouissement de réseaux secs avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, rue de la Libération à POUILLEY-FRANÇAIS,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,
 - o la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.30 Commune de Roset-Fluans – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification n°1 du PLU de Roset-Fluans.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

↳ R.31 Complément au Programme de travail 2022 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant n° 4 à la convention pluriannuelle 2020-2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avenant n°4 à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2020-2022 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB,
- se prononce favorablement sur la subvention complémentaire d'un montant 21 560 € modifiant le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 411 560 € pour l'année 2022,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

Conseil de Communauté

Séance du 11 mai 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

La séance est ouverte à 19h06 et levée à 22h00.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (vote à partir du rapport n°16), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (vote à partir du rapport n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. René BLAISON Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Romain VIENET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Geneuille : M. Patrick OUDOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Bernard LOUIS Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Annaïck CHAUVET

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'au rapport n°4 inclus), M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport n°16), M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, M. Jean-Marc BOUSSET à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Cyril DEVESA, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Valérie MAILLARD à M. René BLAISON

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du mercredi 11 mai 2022

Salle de conférence de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Préambule - Présentation de 4 structures partenaires	5
SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) : Présentation par Monsieur Cyril DEVESA, Président	5
Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray : Présentation par Monsieur Pierre CONTOZ, Président	7
ATMO Bourgogne-Franche-Comté : Présentation par Monsieur Gilles ORY, Vice-Président, Madame Anaïs DETOURNAY, responsable études	11
Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon : Présentation par Madame Marie- Anne SPONY, Présidente	13
 ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ	18
Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	18
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2022	18
Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	22
Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans la cadre de sa délégation du Conseil	22
Rapport n°4 - Désignation d'un Conseiller Communautaire au sein de l'Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports	22
 Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	23
Rapport n°5 - Élections professionnelles 2022 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel	23
Rapport n°6 - Contribution financière au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) en soutien au peuple ukrainien	24
Rapport n°7 - Convention-cadre de groupement de commandes permanent visant à satisfaire des besoins récurrents - Avenant n°3	25
Rapport n°8 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien au Département Eau Assainissement	25
 Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	25
Rapport n°9 - Convention de participation financière du SIEVO pour l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) 2021-2026	25
Rapport n°10 - Plan d'action 2022-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier	25
Rapport n°11 - Avenant de prolongation de la convention avec l'Ascomade portant sur la Gestion Patrimoniale de la Ressource en Eau	25
Rapport n°12 - Convention relative au retrait de GBM du SIVOM de la Vallée - Convention relative à la vente en gros du SIVOM de la Vallée à GBM	26
Rapport n°13 - Convention de vente en gros eau potable entre GBM et la commune de Châtillon- Guyotte	26
Rapport n°14 - Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit	26

Rapport n°15 - Eau et Assainissement - Tarifs objets promotionnels 2022 et pénalités financières en matière de relation clientèle _____	26
---	----

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____ 26

Rapport n°16 - Schéma des Zones d'Activités Économiques de Grand Besançon Métropole ____	26
Rapport n°17 - Convention 2022 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OCT) du Grand Besançon _____	44
Rapport n°18 - Base d'Osselle : Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) _____	45
Rapport n°19 – BIO INNOVATION : Avenant n°1 à la convention passée avec le PMT pour ses missions de promotion, d'accompagnement de projets d'entreprises et d'animation sur la période 2021-2022 _____	45

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville _____ 46

Rapport n°20 - Contrat de Ville - Dotation Politique de la Ville _____	46
Rapport n°21 - Programme d'action territorial (PAT) 2022 - Gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat _____	47
Rapport n°22 - NPNRU - Modification des marchés de maîtrise d'œuvre des espaces publics et résidentiels de Cassin (Lot 1) et des Époisses (Lot 2) _____	47

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____ 47

Rapport n°23 - Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement - Autorisation de signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement en interface _____	47
Rapport n°24 - Fonds « Centres de Village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune des Auxons pour la réalisation de deux chemins en mode doux _____	48

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures _____ 48

Rapport n°25 - Élection des représentants de la CAO de Grand Besançon Métropole pour la CAO spécifique du groupement de commandes pour la fourniture de matériel roulant et prestations associées pour les agglomérations de Besançon, Brest et Toulouse _____	48
Rapport n°26 - Avenant n°3 au marché d'exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko _____	49
Rapport n°27 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Clos sur le territoire de la commune de Chalezeule - RD 217 ____	49
Rapport n°28 - Convention d'enfouissement des réseaux secs - Rue de Besançon – Miserey-Salines _____	49
Rapport n°29 - Convention d'enfouissement des réseaux secs - Rue de la Libération – Pouilley-Français _____	49

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations _____ 49

Rapport n°30 - Commune de Roset-Fluans - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique _____	49
--	----

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du mercredi 11 mai 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de conférence de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h00.

Préambule - Présentation de 4 structures partenaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir. Il est 18 heures. Je vous invite à vous installer. Nous allons commencer par les présentations. Vous savez que nous avons changé le format de présentation du travail réalisé par nos partenaires. Nous avons ainsi choisi de faire quelques séquences ce soir avec quatre partenaires qui seront présents.

Nous allons commencer par la présentation concernant le SYBERT et nous poursuivrons. Nous avons demandé une règle très précise. Si vous voulez avoir l'attention des élus, il faut savoir être aussi synthétique. Nous vous avons donc tous invités à faire une présentation de 10 minutes. Normalement, un minuteur devrait s'allumer au moment de la prise de parole, parce que nous avons vu des soirées où parfois les prises de parole étaient beaucoup trop longues, ce qui n'est finalement pas bénéfique ni pour les uns ni pour les autres. Sommes-nous prêts ? Top départ.

SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets) :
Présentation par Monsieur Cyril DEVESA, Président

Une présentation est projetée en séance.

M. DEVESA.- Mesdames, messieurs, bonsoir. J'ai le plaisir de présenter le SYBERT. Le SYBERT est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). En termes de territoire, Il a été créé en 1999 et il compte 3 adhérents :

- la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
- la Communauté de Communes de Loue Lison,
- la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour sa partie Doubs.

En 2021, on comptait 163 communes, un peu plus de 226 000 habitants sur 1 250 km².

Au niveau du fonctionnement, le SYBERT est composé de 75 agents, soit 59 agents techniques, 13 agents administratifs et 3 agents en filière animation pour une répartition de 24 femmes et 51 hommes. Normalement, nous aurions 81 postes. Il y en a donc 75 occupés sur 81 ouverts. Son Comité syndical est composé de 45 élus titulaires et 45 élus suppléants. Nombreux d'entre vous siègent ainsi au Comité syndical soit en tant que titulaires, soit en tant que suppléants. Dans ces 45 élus, un Bureau est composé de 14 personnes. Concernant le budget pour 2022, nous vous avons simplement indiqué les grands chiffres clés. Le budget de fonctionnement est légèrement supérieur à 25 M€, et le budget d'investissement près de 7 M€.

Nous allons vous présenter en quelques slides rapides les grands axes du SYBERT, puisque vous ne connaissez peut-être pas toutes les composantes des actions que nous menons. L'usine d'incinération a accueilli un peu plus de 52 000 t de déchets à traiter en 2021, sachant que – vous êtes certainement toutes et tous au courant – nous avons eu le plaisir en janvier 2022 de fermer le four datant de 1976. Ces 52 000 t de déchets traités sont valorisées à hauteur de 68 000 MWH pour le chauffage urbain. En 2021, le centre de tri a pu permettre de traiter près de 16 000 t de déchets, valorisées en matières pour plus de 12 000 t et en énergie pour 3 600 t.

Ensuite, l'installation tri massification, qui se trouve sur le même site que le centre de tri, nous a permis en 2021 de traiter 12 700 t de déchets, valorisées en matières pour 12 000 t et en énergie pour 700 tonnes. Les 16 déchetteries que vous connaissez bien sur le territoire et réparties au niveau du SYBERT nous ont permis en 2021 de traiter un peu plus de 56 000 t de déchets, valorisées en matières pour 35 600 t, de manière organique pour 18 700 t et en énergie pour 8 000 t. Enfin, le compostage sous plusieurs formes nous a permis en 2021 de traiter 6 100 t de déchets, soit 5 750 t en compostage individuel, 270 t en compostage de pied d'immeuble et 80 t en compostage partagé dans les chalets de compostage. Voilà pour les axes d'actions du SYBERT.

Nous vous avons mis ensuite quelques petits diagrammes pour vous montrer où nous en sommes en termes de traitement/transfert/valorisation des déchets ménagers. Vous voyez que le bilan est à 487 kg/an/habitant pour 2021. Nous nous situons donc légèrement au-delà de la zone de l'objectif de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Nous sommes plutôt un très bon territoire même si nous sommes à peine au-dessus de cette limite AGECE. Nous rentrerons dans le détail si vous avez des questions. Nous passons au bilan en tonnes. Dans ce bilan, vous retrouvez au centre l'objectif AGECE à 103 000 t. Pour les OM (ordures ménagères), nous sommes à 112 519 t, sachant qu'évidemment, il faut tenir compte de l'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire, ce qui explique en partie la hausse entre 2020 et 2021. Vous avez en dessous une répartition entre les OM résiduelles, les déchetteries, les emballages et le verre.

Vous avez ensuite l'évolution du coût moyen facturé aux adhérents par tonne, avec l'évolution sur les cinq dernières années. Je vous laisse simplement en prendre connaissance. Il y a 5 chiffres. Cela devrait se passer de commentaire, mais nous pourrions y revenir si vous avez des questions. La facturation et recettes en €/habitant se situe en 2021 à 61,68 €/habitant, sachant que réellement sont facturés 49,31 €. Il faut déduire des contributions coût erreur de tri. Nous déduisons les recettes que nous redonnons aux adhérents et les recettes sur matière sur lesquelles nous avons de la ressource de la somme globale des coûts, ce qui nous permet d'arriver à un coût de 49,31 €/an/habitant. S'agissant du traitement des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) avec la valorisation, vous avez tout en haut la ligne de taux valorisation matière et au centre le taux valorisation énergie. Je vous laisse en prendre connaissance également. Vous pouvez voir que nous sommes assez stables sur le taux d'énergie. En revanche, nous avons considérablement amélioré le taux de valorisation matière.

Enfin, nous vous faisons un petit point sur le projet de mandat, puisqu'évidemment, ce nouveau Comité syndical s'est doté d'un projet de mandat qui souhaite changer le regard sur la notion de déchets. Vous avez 3 axes majeurs :

- une meilleure gestion des déchets,
- une réduction de l'empreinte carbone,
- une maîtrise des coûts pour à la fois les habitants de ce territoire et les adhérents.

Cela va passer par plusieurs points. Je ne vais pas tous les détailler, mais j'irai simplement sur deux ou trois points soit qui ont déjà fortement avancé, soit qui sont en travaux. Nous ne pourrions rien faire sur ce territoire sans associer au mieux les habitants, les associations et les professionnels de ce territoire. C'est pour cela que nous avons un besoin très fort de travailler sur des usagers qui soient informés et qui, une fois informés, puissent s'engager à nos côtés sur la réduction des déchets. Nous avons réussi à mettre en place des référents SYBERT dans de nombreuses communes de votre territoire. Si jamais ce n'est pas encore le cas, vous pouvez toujours inscrire des référents, nous les acceptons encore, ce qui permet un lien directement avec votre commune en ce qui concerne la notion de déchets.

Dans cet axe de travail, je vous signale simplement les Assises des déchets qui s'ouvriront à l'automne pour permettre à tout le territoire du SYBERT de réfléchir sur les déchets qui s'appelleront « dans vos idées, rien à jeter : parlons déchets » et qui s'articuleront sur plusieurs semaines, sur tout le territoire du SYBERT, à la rencontre à la fois des ménages, des professionnels, des associations et des scolaires. Notre gros travail sera également en direction des déchetteries. Ce que l'on appelle actuellement « déchetteries », et que nous aimerions transformer progressivement en écocentres, pour en changer à la fois l'image au niveau des habitants pour que ce ne soit pas simplement une zone où l'on vient se débarrasser des déchets qui encombrant, mais bien un lieu où l'on va développer de la connaissance, de l'échange, de la ressourcerie et de la pratique différente. J'ajoute que dans le cadre réglementaire, arrivera en 2024 la loi sur les biodéchets. Il s'agira de permettre à chaque habitant d'avoir une solution pour les déchets organiques, proche de chacun.

Pour arriver à mettre en place ce projet, nous avons un projet de réorganisation du SYBERT et des métiers du SYBERT, mais ce sera une autre page à tourner prochainement auprès de vous.

Madame la Présidente, je crois que j'ai tenu 10 minutes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, sachant que je pense qu'il y aura peut-être des questions. Effectivement, de nombreux membres de notre assemblée sont aussi dans l'assemblée du SYBERT. Ce dossier concernant les déchets intéresse toujours autant. Ces dossiers nous intéressent tous. Je donne la parole à l'assemblée qui souhaite poser un certain nombre de questions.

M. GUYEN.- J'ai une question simple. Nous avons l'occasion d'emmener des enfants, voire des adultes, visiter le SYBERT et ses infrastructures. Or, lorsqu'ils ressortent, ils sont déçus, parce qu'ils ne peuvent pas voir précisément le travail. Ils restent en salle pendant deux heures et lorsqu'ils ressortent, ils se sentent un peu frustrés. Ils m'ont aussi rapporté que les supports de présentation étaient un peu vieillissants et qu'il faudrait les actualiser.

M. DEVESA.- Nous partageons complètement votre avis. Autant le centre de tri a une salle qui donne sur le centre de tri, ce qui est intéressant, parce que de toute façon, en termes de sécurité, on ne pourrait pas emmener une classe entière visiter le centre de tri au plus près des machines, autant un vrai travail est à l'œuvre sur l'usine d'incinération pour en faire un vrai parcours pédagogique. Nous avons besoin là aussi de repenser les postes en place au SYBERT pour avoir des agents qui auraient du temps pour développer des outils de médiation, des outils permettant, justement selon les âges, d'expliquer le fonctionnement du SYBERT et de ses installations. Au-delà des installations, c'est tout le parcours de vie du déchet, depuis le moment où l'on fait un choix dans son achat jusqu'au moment où il est traité. Nous devons parvenir à développer des outils dans ce sens. Nous y travaillons et c'est dans le projet de réorganisation également de nous munir d'agents spécialisés dans la médiation auprès des scolaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autre question, cela signifie que les choses sont très claires. Je crois qu'il y a encore beaucoup d'attention à ce qui est réalisé concernant ce dossier. Merci, Cyril, et merci à l'ensemble des équipes du SYBERT. Le travail reste encore à faire. Il y a toujours mieux à faire sur ces questions. Vous avez raison, il faut changer l'image du déchet et il faut plutôt dire que c'est une nouvelle matière, donc une nouvelle vie qui va s'ouvrir derrière l'installation. Merci.

M. DEVESA.- Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cyril va laisser la place à Pierre CONTOZ.

Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray : Présentation par Monsieur Pierre CONTOZ, Président

Une présentation est projetée en séance.

M. CONTOZ.- Madame la Présidente, chers collègues, bonsoir. Il s'agit d'un musée-parc de 16 ha prônant la conservation du patrimoine et du paysage comtois offrant de nombreuses possibilités. Je ne vais pas vous faire un historique de la création ni vous rappeler combien l'abbé GARNERET a joué un rôle déterminant, créant lui-même 5 musées. L'ouverture au public a eu lieu en 1988. En 1997, face aux difficultés de l'association qui gérât jusqu'à ce jour le musée, un syndicat mixte a été créé. Aujourd'hui, ce syndicat mixte est sous la compétence et l'association du Département et de notre Communauté urbaine. La mission du syndicat consiste à :

- conserver et acquérir les collections,
- présenter les collections au public,
- gérer l'exploitation du musée,
- gérer ou concéder les services au public,
- animer les manifestations culturelles.

Ce musée traite d'architecture, d'ethnologie, de géographie, d'histoire et d'écologie. En un mot, c'est un site plein de vie pour les visiteurs.

Ce sont 45 000 visiteurs par saison, une forte notoriété et une expérience de visite. Il est ouvert sur une période de 7 mois, d'avril à novembre. Il est très « météo dépendant », ce qui est un faible mot. En 2021, ce nombre a connu une chute brutale, à 28 359, mais vous en connaissez les raisons. En revanche, au cours de ce premier mois de l'année 2022, la fréquentation est en hausse de 40 % par rapport à 2019, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous.

Ses collections sont légitimes pour réfléchir et expérimenter des manières de vivre en osmose avec la nature. Nous avons au musée 22 477 objets de collection, 35 bâtiments, dont 12 fermes regroupées en unité écopaysagère d'origine, ce à quoi nous tenons, comme les fondateurs du musée. Nous avons des difficultés pour conserver dans les règles de l'art les maisons et les collections présentées du fait de la structure des maisons elles-mêmes. Le musée s'est attaché d'être témoin de la période allant de 1750 à 1950, mais une des priorités aujourd'hui est d'actualiser le discours culturel et scientifique sur la période allant de 1950 à 2000. Il se tourne vers l'avenir. Il devient alors un lieu d'expérimentation pour mettre en application les grands principes du développement durable en respectant le territoire.

Notre offre de médiation qualitative est souvent primée. Comme dans les musées bisontins ou les musées départementaux, la médiation culturelle est extrêmement organisée dans notre musée. Il n'est pas inutile de rappeler combien il a été souvent primé premier musée de France à faire de l'environnement et du développement durable ses valeurs et de le traduire dans un projet scientifique et culturel dès 2006. Il est le premier à avoir travaillé avec la société Livdeo que nous connaissons bien maintenant, à réunir des usagers porteurs de handicap pour en faire un diagnostic et mettre en place un programme d'actions pour sa mise en accessibilité. En 2013, Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture, lui remettait le prix « Patrimoine pour tous » en même temps que la Corderie de Rochefort, mais devant le Musée du Louvre. En 2014, nous étions labellisés marque Qualité Tourisme et en 2015 « Tourisme et Handicap ». En 2018, Madame NYSSSEN, ministre de la Culture, remettait au ministère le label « Le musée sort de ses murs ».

Dire que la médiation pour les petits est forte est également un faible mot, puisque nous avons un millier d'animations par saison pour les enfants. Nous avons une promenade culturelle associant jardins, animaux et détente. Un architecte a dit : « Aujourd'hui, le musée fonctionne admirablement bien, on se laisse prendre au jeu. La visite s'apparente à une promenade à la campagne où, avançant dans un hameau, on recule dans le temps ». Nous avons un nouveau projet scientifique et culturel qui a été validé récemment pour les 6 à 8 années à venir. S'agissant de son orientation, son titre est « vivre et habiter avec les ressources locales » suivant 3 axes : se nourrir, se loger et vivre ensemble. En cela, nous avons rejoint des projets de notre Grand Besançon. Nous avons une équipe pluridisciplinaire très impliquée composée :

- d'un régime de colonels,
- de 3 agents de catégorie A,
- de 2 agents de catégorie B,
- de 26 agents de catégorie C, dont 12 saisonniers.

S'agissant des moyens financiers, je ne vais pas tous vous les citer. Je précise simplement que la contribution de notre Communauté Urbaine est de 400 000 € en fonctionnement comme le Grand Besançon, une participation de 31 000 € en investissement, comme le Département, le restant venant de la billetterie (20 % de nos ressources) et du Département, de la Région et de l'État. À ce stade des finances, je veux rappeler la contribution de Paulette GUINCHARD en 2004-2008 pour remettre à niveau le musée qui était en grande difficulté.

Concernant les rôles du musée, nous allons passer rapidement. Nous avons des objectifs prioritaires 2021-2027 :

- améliorer l'accueil des visiteurs,
- trouver une solution pour une salle d'exposition pérenne,
- développer les publics du musée,
- réorganiser les services pour les améliorer.

Ce site contribue très clairement au projet de territoire du Grand Besançon. Un musée aujourd'hui n'est plus seulement un lieu destiné aux objets, mais aussi aux hommes. C'est un espace social. On peut

s'exprimer seul ou à plusieurs. C'est un outil support pour la diffusion et la sensibilisation au grand public des politiques environnementales.

Je tends la perche au Grand Besançon pour être un acteur de la diffusion. C'est un lieu de diffusion également pour les artistes émergents, musiciens, arts plastiques, photographes. Nous avons beaucoup de demandes pour accueillir. Bien sûr, il participe à l'économie locale, car pour visiter ce site, il faut compter une journée et il peut s'associer à d'autres visites. Il n'est pas inutile de rappeler que c'est le seul musée, le seul établissement culturel de Grand Besançon hors les murs de la ville.

Une évolution importante, un projet de rénovation. Ce projet a démarré par un besoin, une incitation, une demande forte de l'État de créer un bâtiment des réserves. Le bâtiment actuel des réserves est prêt à s'écrouler. En 2018, une réunion autour de moi, de Marie-Guite DUFAY, de Christine BOUQUIN et de Jean-Louis FOUSSERET a validé la nécessité demandée par les 3 présidentes et président d'élaborer un programme élargi et conduisant le Musée vers un projet structurant au niveau de la grande région Bourgogne Franche-Comté. En février 2020, il y a eu une table ronde des financeurs coprésidée par Monsieur le Secrétaire général à la Préfecture et moi-même, au cours de laquelle il a été décidé de lancer un concours. Aujourd'hui, ce concours est conclu. Il a conclu trois tranches, dont deux d'environ 3 M€ et une troisième tranche de 2 M€.

La première tranche concerne surtout :

- le bâtiment de réserves,
- une galerie de présentation d'évolution du matériel agricole par récupération d'un bâtiment des années 50 dans le Haut-Doubs,
- la rénovation thermique des services techniques,
- l'aménagement d'une salle hors sac notamment pour l'accueil des scolaires qui sont accueillis, et les maternelles en premier lieu, dans des conditions plus que précaires (nous en accueillons 10 000/an),
- l'aménagement d'une résidence d'artistes,
- la construction d'une chaufferie bois.

Cette première tranche devrait être réalisée sur 2024-2025.

La deuxième tranche optionnelle est à peu près du même montant. Elle concernera :

- la réalisation d'un bâtiment d'accueil,
- une boutique-café d'accueil,
- une salle d'exposition,
- un centre d'interprétation.

Cette construction se fera hors les murs, ce que nous voyons sur la photo, par rapport à l'entrée du musée. C'est un bâtiment important d'une longueur de 80 m. La maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet a été confiée par le concours à Monsieur TACHON, architecte à Paris et à l'équipe bisontine François et Guillaume HATON et l'Agence des Territoires de Besançon.

En conclusion, ce musée est atypique. Il n'est pas inutile de rappeler qu'il y a plusieurs centaines de musées de ce type en Europe, notamment en Europe du Nord. Il y en a seulement cinq en France. Celui du Grand Besançon est sans doute un des plus importants.

Vivre et habiter avec les ressources locales : le nouveau credo du musée, c'est de comprendre le sol, la biodiversité, le climat d'un lieu sans chercher à s'y soustraire, mais bien à faire en sorte de vivre de façon harmonieuse, ce à quoi nous aspirons tous.

En termes de temps, où en suis-je ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- À zéro. C'est parfait, bravo ! Vous pouvez tous repasser vos examens. C'est parfait. Tu peux rester pour répondre aux éventuelles questions. Là encore, c'est un dossier que les élus ont suivi très régulièrement. Cependant, y a-t-il des questions particulières ? Là encore, cela a été limpide et clair.

M. CONTOZ.- Puis-je faire une proposition ? J'invite tous les délégués des communes, comme ceux de Besançon, qui voudraient une visite personnalisée à me contacter. Je le ferai, et nous partagerons le repas ensemble.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est parfait.

M. BAULIEU.- As-tu un budget ?

M. CONTOZ.- J'ai un budget personnel.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Jacques KRIEGER souhaite intervenir.

M. KRIEGER.- Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. On ne peut pas aborder le problème des maisons comtoises sans évoquer les sujets abordés dernièrement par la presse locale sur les éoliennes qui devaient s'implanter à proximité de ce musée. J'ai compris que Monsieur Vincent FIETIER, Maire de la commune de Nancray, souhaiterait implanter quelques éoliennes sur sa commune. Avant de le condamner, vu les articles que j'ai pu lire sur le journal, il faudrait peut-être attendre de connaître les impacts environnementaux et la rentabilité de ces éoliennes. Je comprends que cela peut poser un certain souci pour les communes environnantes, mais je comprends également que l'on doit faire des choix dans la vie. On nous demande de faire des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, les éoliennes et les panneaux solaires sont mal vus à certains endroits. On se penche de plus en plus sur les centrales nucléaires, système actuellement le moins onéreux et le moins polluant dans notre pays. N'oublions pas quand même que l'on ne maîtrise pas totalement ces centrales nucléaires. On a pu voir par le passé des problèmes avec Fukushima et Tchernobyl. Nous n'avons pas encore la possibilité de réguler les réactions en chaîne ni les réchauffements de certains réacteurs. Restons donc prudents dans ce domaine. Je sais que ces éoliennes ont été remises en question. Je voudrais dire que dans ma commune de Roche-lez-Beaupré, j'ai une ligne électrique de 225 000 V qui traverse. Je ne vous explique pas la grosseur des pylônes, plus les fils et les boules qui balisent les fils pour la navigation aérienne. Ce n'est pas plus esthétique et cela l'est certainement moins que les éoliennes.

Je comprends la position de Vincent FIETIER. Il a pris une commune qui rencontrait des difficultés financières. Je pense que quelques milliers d'euros pour sa commune ne seraient pas nuisibles. Il est certain que l'on peut partager et discuter de ces éoliennes et sur l'aspect environnemental. Néanmoins, je réfléchissais également à cela et je me disais que lorsque l'on va sur l'esplanade du Musée du Louvre à Paris, on a pu voir la construction d'une pyramide en verre. Des millions de personnes viennent chaque année se faire photographier devant cette pyramide qui n'a rien de comparable avec l'architecture du Musée du Louvre. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il reste quelques minutes, puisque tu as pris énormément de temps sur les 10 minutes dédiées aux questions. Je pense que nous reviendrons sur ce dossier, mais je ne suis pas sûre que ce soit le moment d'y répondre à ce moment-là. Cela étant, je donne la parole à Pierre.

M. CONTOZ.- Je voulais simplement répondre à notre collègue de Roche-lez-Beaupré que je ne ferai aucun commentaire, mais que ma détermination est intacte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Cela veut dire que nous ouvrons le débat et la discussion, ce qui est normal. Tout ce qui relève du domaine de l'énergie renouvelable est complexe. Si quelqu'un disait que c'est simple, je ne le croirais pas. J'aurai même aussi l'occasion d'ouvrir un débat sur la question du nucléaire, mais je ne le ferai pas ce soir. Je vous propose donc que nous ayons cette discussion qui est évidemment nécessaire. Nous en reparlerons peut-être en Conférence des Maires ou je ne sais pas encore sous quel format. Nous vous proposerons un temps de discussion, ce qui est certain et nécessaire, et c'est une question de société. Aujourd'hui, ce sont des questions que nous devons nous poser.

J'arrête là. Je pense qu'il n'y a plus de minuterie d'ailleurs. Merci, Pierre. N'y avait-il pas d'autres questions ? Je n'en vois pas. Très bien.

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je donne la parole à la structure ATMO. La présentation est faite par Gilles ORY.

M. ORY.- Bonjour à toutes et à tous. Nous allons faire une présentation d'ATMO Bourgogne-Franche-Comté. Nous la ferons à deux voix, puisqu'Anaïs DETOURNAY, qui est chargée d'études dans cette structure, prendra la suite de ma parole.

Pour rappel, ATMO est une association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air par le ministère chargé de l'environnement. Cette association loi 1901 regroupe 4 collèges d'égal poids dans les décisions. Parmi ces collèges, nous avons :

- l'État représenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement), l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'ARS (Agence Régionale de Santé),
- des collectivités territoriales comme la Région, Départements, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération et GBM que je représente dans cette structure,
- des industriels,
- des personnes qualifiées et des associations.

ATMO a deux types de missions. Il a d'abord des missions régaliennes relevant de l'agrément, à savoir :

- évaluer la qualité de l'air en région,
- conseiller et aider,
- informer, former et sensibiliser,
- alerter et prévenir.

Sous ces quatre missions, vous avez des exemples d'intervention d'ATMO, comme :

- mesurer des composés réglementés, réaliser des études ciblées,
- conseiller les collectivités, les entreprises et les institutions,
- informer et sensibiliser le grand public, les associations, les entreprises, les collectivités,
- alerter et prévenir notamment en cas d'épisodes de pollution ou en cas d'incidents.

Vous avez ensuite d'autres missions d'ATMO qui sont des missions spécifiques à la demande des partenaires, notamment les collectivités et les industriels. Ce sont des domaines d'expertise qu'ATMO développe, notamment :

- mesurer les polluants atmosphériques,
- modéliser la qualité de l'air,
- les études Climat Air Énergies Mobilités,
- la qualité de l'air intérieur.

Vous avez aussi en sous-rubrique des exemples d'interventions d'ATMO, notamment sur des polluants réglementés, sur des problématiques spécifiques, les pollens, les pesticides. En termes de modélisation, il s'agit de prévoir les épisodes de pollution, de connaître la répartition des polluants. Vous avez sur les études Climat Air Énergies Mobilités les plateformes OPTeER (Observation Prospective Territoriale Énergétique à l'Échelle Régionale) et OPSAM (Outil de Prospective, de Suivi et d'Analyse de la Mobilité). Sur la qualité de l'air intérieur, ce sont notamment les mesures accréditées par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation). ATMO, ce sont 30 collaborateurs répartis sur 4 sites : Besançon, Bart, Chalon-sur-Saône et Dijon. Sur Besançon, nous comptons 12 collaborateurs au 37 rue Battant. Nous rappelons qu'ATMO est un organisme accrédité par le COFRAC pour la mesure de l'air extérieur et intérieur. Il est certifié ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 45001 (normes de sécurité).

Pour la partie un peu plus technique, je vais laisser la parole à Anaïs, mes compétences en polluants atmosphériques restant limitées.

Mme DETOURNAY.- Je vais prendre la relève pour vous présenter les activités de la structure dans le détail, en détaillant d'abord les outils de surveillance employés sur le Grand Besançon. Nous disposons pour cela de 3 stations qui vont mesurer les polluants réglementés. La plus importante est celle de Prévoyance. Nous avons également une station périurbaine à Montfaucon et une station trafic à Mégevand. Je vous mets au défi de trouver cette dernière qui est très bien cachée. En complément, nous suivons également les pollens avec un capteur positionné sur le toit du Conseil Départemental du Doubs et un préleveur d'un polluant spécifique appelé « HAP » positionné sur la commune du Gratteris, à côté de la station d'eau.

Pour aller plus loin dans la compréhension de la qualité de l'air, nous utilisons également des outils de modélisation. Ces modèles de pollution vont intégrer toutes les cartographies des émissions que nous connaissons sur le territoire, c'est-à-dire toutes les sources de pollution, les sources industrielles, les axes routiers avec les fréquences de passages, les cartes d'occupation des sols, etc. Nous allons croiser cela avec les données météorologiques et les données de topographie afin de savoir comment les polluants vont se disperser sur le territoire. Cela nous permet de calculer des cartes de modélisation semblables à celles que vous voyez au bout de la chaîne de modélisation. Les modèles sont contrôlés. Toutes ces données sont comparées aux données de mesures réelles, afin de s'assurer de la fiabilité des modèles.

Concrètement, ces modèles nous permettent également de prévoir les épisodes de pollution avant qu'ils n'arrivent. Nous avons des modèles à très fine échelle. En effet, un pixel sur la carte correspond à un carré de 20mx20m, ce qui nous permet d'avoir la qualité de l'air à l'échelle de la commune, puis à l'échelle de la rue. La sortie de tous ces modèles, c'est notamment l'application Air to Go que vous pouvez télécharger sur vos smartphones et qui vous donnera la qualité de l'air où vous vous trouvez, en tout point du territoire.

Pour aller plus loin également, vous avez un petit bilan sur les indices de qualité de l'air. Cet indice va vous indiquer l'état actuel de la qualité de l'air. Le bilan entre 2019 et 2020 montrait que les trois quarts des indices étaient bons, voire très bons. En 2021, nous avons changé d'indice avec un nouveau système de calcul et l'intégration de nouveaux polluants. Ce nouvel indice nous permet de faire ressortir de nouvelles problématiques. Déjà, nous avons une qualité de l'air moyenne à bonne dans les deux tiers des cas et pourtant, quelques indices dégradés surviennent en raison de 3 polluants principaux. Le plus important est l'ozone, un polluant produit sous l'action des rayons du soleil et qui devient de plus en plus problématique avec le changement climatique. Les deux autres polluants sont les particules fines (PM2,5) très dangereuses pour la santé et les oxydes d'azote qui reviennent de plus en plus en préoccupation notamment avec l'évolution des seuils réglementaires. De réels enjeux sont donc toujours présents sur le territoire.

Je vais vous présenter différents outils que nous utilisons dans différents contextes. Nous avons notamment une nouveauté, la modélisation 3D. Cet outil nous permet de développer un urbanisme favorable à la santé. Je ne vais pas rentrer dans les détails du calcul. En gros, nous utilisons les mêmes modèles que précédemment, mais nous allons simplement intégrer les bâtiments et leur structure dedans. En modélisant à l'échelle microlocale, nous pouvons mettre en évidence l'impact d'un bâtiment et agir pour que la qualité de l'air soit meilleure. Vous avez un exemple dans le cas d'une école. La première photo représente le projet d'architecte initial. Nous voyons notamment du rouge sur tous les côtés du bâtiment. En changeant la structure du bâtiment, notamment en le rehaussant, nous pouvons ménager un espace intérieur où les niveaux de pollution sont moindres et où la santé des enfants est préservée. C'est un objectif d'utiliser cette modélisation pour aménager des espaces urbains, notamment sur le Grand Besançon.

Je peux vous présenter un autre outil. Il s'agit encore une fois d'une nouveauté. Je veux parler de la plateforme OPSAM pour la gestion des flux de transport. Cette plateforme résulte de la problématique du transport. Nous savons que c'est un enjeu énergétique, climatique, et aussi un enjeu du point de vue de la qualité de l'air, donc de la santé, à cause des polluants générés. Le seul problème est qu'il est très difficile de gérer tous ces aspects dans un seul outil. Nous avons développé la plateforme OPSAM pour répondre à ces questions. Il y a encore une fois de la modélisation. Nous allons y intégrer tous les axes routiers du territoire avec une résolution très fine, les différents facteurs socio-économiques, les bassins d'habitation, les bassins de travail, les différents trajets que les personnes font pour aller de l'un à l'autre, aussi et surtout le comportement des usagers, les raisons pour lesquelles on va préférer un itinéraire plutôt qu'un autre en fonction des circonstances.

Le modèle intègre tout cela dans son système de calcul pour calculer des bilans et des projections par territoire et sur tout type de territoire. L'idéal est par exemple de pouvoir savoir quel sera l'impact de la création d'un nouvel axe routier du point de vue de l'énergie, de la gestion du territoire, du trafic, et par répercussion, le gain généré pour le climat et la baisse des émissions polluantes qui en découle. C'est donc un outil global pour gérer ces différents enjeux. Un projet est programmé pour le secteur du Grand Besançon, en partenariat avec l'AUDAB (Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté) pour essayer de calculer ce que serait l'impact d'une ZFEM (Zone à Faible Émission Mobilité) sur le périmètre d'attraction du Grand Besançon.

Je pourrais vous parler des outils sans respirer pendant 1h30 si l'on me laissait le temps. Je vais donc faire court et récapituler de façon générale tout ce que nous savons faire. Nous intervenons sur les mesures réglementaires. Nous avons également des stations de mesure mobiles qui sont aussi accréditées par le COFRAC pour nous déplacer au plus proche des problématiques et répondre aux questions locales. Nous faisons des mesures de pesticides avec une campagne en cours sur le secteur du Grand Besançon, le capteur étant placé au niveau du fort Griffon. Nous intervenons dans la qualité de l'air intérieur avec des partenariats de longue date avec Grand Besançon Métropole et avec la Ville de Besançon elle-même. Nous utilisons également une nouvelle technologie, ces fameux microcapteurs que nous mettons un peu partout. Enfin, des plateformes nous permettent d'avancer au quotidien. C'est par exemple OPTÉER. Si vous ne le connaissez pas, les agents de la Métropole le connaissent bien. Nous utilisons également des outils comme ERProx ou Jurad-Bat sur la qualité de l'air intérieur. Voilà tout ce que je peux vous dire sur le sujet. Je rends la parole.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Vous êtes vraiment au top du top. Le compteur est à zéro. C'est parfait. Merci beaucoup. C'est vraiment très bien, parce que les éléments sont posés. J'avais un visiteur, Serge HALIMI, qui venait aujourd'hui et qui me signalait qu'il voyait sur son application que l'air était dégradé aujourd'hui à Besançon. Il m'a dit : « *Comment se fait-il qu'à Besançon, on ait cette dégradation de l'air ?* ». Je vous pose donc la question.

Mme DETOURNAY. - C'est tout simplement à cause de ce soleil extraordinaire que nous avons ces derniers jours. Avec les rayons du soleil, nous allons avoir un polluant qui se forme, qui s'appelle l'ozone. C'est lui qui nous cause de gros soucis maintenant. Si les orages prévus éclatent bien en fin de semaine, cela devrait résoudre le problème. Sinon, j'ai peur que cela continue de s'aggraver.

Mme LA PRÉSIDENTE. - À quel niveau d'alerte sommes-nous ?

Mme DETOURNAY. - Nous sommes encore assez loin des seuils d'alerte. Nous sommes sur un indice que l'on va qualifier de jaune, donc un indice dégradé. Le seuil suivant sera « modéré ». Enfin, nous arriverons sur les indices mauvais où l'on risque effectivement une alerte à la pollution.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien, merci. Avez-vous des questions ? Ils sont tous absorbés par les présentations synthétiques et claires que vous faites. C'est formidable. Là encore, il faut dire que nous connaissons bien ATMO. Cela fait quand même longtemps que vous nous accompagnez et que nous vous suivons. Pour nous, vous êtes essentiels pour avoir des indicateurs objectifs, ce qui est important. Ce qui est important concerne aussi le travail que nous allons faire sur une ZFE qu'il est important que nous mettions en œuvre et voir du coup ce que cela pourrait impliquer comme autre orientation, parce qu'à mon avis, cela va nous inspirer et nous obliger peut-être à prendre des mesures pour éviter le plus possible des problématiques de dégradation de la qualité de l'air en particulier. S'il n'y a pas d'autres questions. Je vous propose de rejoindre votre place et je remercie encore toutes les équipes d'ATMO pour le travail réalisé. Merci, Gilles, pour cette présentation.

Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon : Présentation par Madame Marie-Anne SPONY, Présidente

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je propose à Madame SPONY de l'Office de Tourisme de venir nous rejoindre.

Madame SPONY, la pression est forte. Vous allez être obligée de tomber au zéro près.

Mme SPONY.- Bonsoir à toutes et à tous. J'espère pouvoir bénéficier un peu du temps additionnel laissé par les autres intervenants. Non ? Alors, je commence. Avant de présenter votre Office de Tourisme (OT) que j'ai l'honneur de présider depuis un an, je souhaite vous faire part de ma conviction que vous êtes, que nous sommes toutes et tous amoureux de Besançon, des petites villes et villages de notre territoire. Vous êtes, en votre qualité de Maire, d'adjoint, ou de Conseiller Municipal, tous Conseillers Communautaires, porteurs auprès de vos agents de cette fierté de vivre au cœur d'un patrimoine remarquable et d'une nature omniprésente. Vous êtes, aux côtés des professionnels du tourisme, des acteurs touristiques essentiels pour porter la promotion de notre beau territoire et contribuer à l'amélioration de sa notoriété, de son image et au renforcement de son attractivité. Ce n'est pas seulement ma conviction, mais celle de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui consacre la compétence obligatoire des EPCI en matière de promotion du tourisme, dont celle de créer l'Office de Tourisme.

De son côté, la Région Bourgogne-Franche-Comté élabore un schéma régional décliné au niveau départemental. Grand Besançon Métropole a, pour sa part, adopté à l'unanimité en 2017 son schéma de développement touristique territorial qui a été récemment réactualisé. L'actualisation de ce schéma, qui consacre Besançon en ville capitale des montagnes du Jura et qui l'inscrit dans une démarche résolue d'écotourisme, donne une nouvelle énergie à notre territoire, porteuse d'une ambition que l'Office de Tourisme s'approprie pleinement. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour fédérer les acteurs dans sa mise en œuvre opérationnelle.

L'Office de Tourisme est une association créée par la Ville de Besançon en 1890, sous le vocable à l'époque de « syndicat d'initiative ». C'est une association composée d'adhérents, acteurs du tourisme élus membres de droit, répartis au sein de 3 collèges, dont est issu le Conseil d'Administration, à savoir :

- un collège des collectivités publiques et partenaires institutionnels : élus GBM et Ville, chambres consulaires, CRT (Comité Régional du Tourisme) et CDT (Comité Départemental du Tourisme),
- un collège de professionnels des filières touristiques, auquel j'appartiens,
- un collège de partenaires et d'acteurs touristiques, ainsi que de personnalités qualifiées désignées par Madame la Présidente de GBM.

Nous travaillons régulièrement en Bureau. Celui-ci est composé :

- d'un Vice-Président, Jean-Louis FOUSSERET, personnalité qualifiée désignée par Madame la Présidente de GBM,
- d'un trésorier, Xavier RACINE, gérant du Kilarney Pub,
- d'un trésorier adjoint, Jihed LEJMI, Président du Club des Hôteliers,
- d'une secrétaire, Carole RADI, Directrice commerciale des Vedettes de Besançon,
- d'un secrétaire adjoint, Bruno GRANDVOINET, représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne-Franche-Comté.

Je suis ravie, depuis un an, d'animer un Conseil d'Administration très assidu et constructif et un Bureau très engagé. Les échanges entre professionnels et élus de la Ville, de GBM, des chambres consulaires, du CDT et du CRT sont riches et variés.

Les compétences de l'Office sont inscrites dans le Code de Tourisme et font de votre Office le bras armé de Grand Besançon Métropole. L'Office de Tourisme informe, conseille et accueille les visiteurs et les habitants sur l'ensemble de l'offre touristique de Grand Besançon Métropole. Il a été à nouveau gratifié de la marque Qualité Tourisme, ce qui constitue indéniablement un signe de reconnaissance que votre Office offre des prestations de qualité que les clients peuvent choisir en toute confiance. Face à la mutation des demandes des visiteurs, dont le comportement est désormais ultra-informé et ultra-connecté, l'Office s'inscrit résolument dans une démarche de conseil éclairé, avec des conseillers bien informés, accueillants, qui rendent des services et reconnus. Nous agissons également pour que les habitants de notre territoire soient tous des relais de promotion des richesses patrimoniales et naturelles de celui-ci.

L'Office de Tourisme gère et diffuse l'information. Il crée des bases de données, des développements d'outils de toutes sortes. Il édite notamment un semainier qui recense l'ensemble des activités touristiques et culturelles du territoire. Ce semainier est largement diffusé à l'ensemble des acteurs touristiques et à toute personne qui en fait la demande.

Comme vous le savez, l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) est désormais installé à l'Hôtel de Ville, il est ouvert 329 jours/an. Nous avons constaté une évolution considérable du nombre de visiteurs depuis le transfert à l'Hôtel de Ville. Ainsi, en 2021, malgré la crise sanitaire, 92 153 visiteurs ont été accueillis, soit +47,9 %, dont 13 278 visiteurs ont été renseignés, avec une évolution de 8,1 % par rapport à 2020. L'Office de Tourisme assure également la promotion des atouts du territoire. Il valorise la destination et l'offre via de nombreux supports pour capter différentes clientèles (accueils presse, salons professionnels et grand public, workshops, visites guidées et stratégie numérique). Il conçoit les différentes programmations de visites guidées pour valoriser le patrimoine culturel et naturel de Besançon, en étroite collaboration avec le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville. Des visites guidées sont également conçues et développées dans d'autres communes du territoire, en coopération avec le service Tourisme de GBM.

L'Office de Tourisme contribue à l'organisation de nombreuses sorties « tourisme vert » sur les communes de Grand Besançon Métropole. Il conçoit des produits touristiques en relation avec les professionnels du territoire, séjours packagés pour individuels et groupes. Il gère une billetterie pour les visiteurs et la population locale (musées, sites, spectacles, bateaux, croisières, etc.). Il met en valeur les produits du territoire et les commercialise dans sa boutique afin de créer une identité forte Grand Besançon, en écho avec la marque d'attractivité territoriale « Besançon Boosteur de Bonheur ». Il fédère les professionnels autour d'une identité commune pour créer un « esprit de destination ». Il joue un rôle d'apporteur d'affaires et il accompagne les professionnels dans la recherche de l'amélioration de leurs offres et de leurs prestations. L'Office de Tourisme développe aussi le tourisme d'affaires (accueil de prescripteurs, décideurs et influenceurs susceptibles d'être également apporteurs d'affaires). Son service réceptif groupes tisse des partenariats avec les prestataires locaux et génère ainsi un chiffre d'affaire complémentaire aux différents partenaires. Par ailleurs, l'Office de Tourisme réalise un observatoire du tourisme local.

L'Office de Tourisme est financé par des contributions financières de GBM et de la Ville de Besançon arrêtées en 2022 à 500 000 € pour GBM et 300 000 € pour la Ville de Besançon, hors loyer et autres contributions en nature. La contribution financière de la Ville devrait être soumise au vote lors du prochain du Conseil Municipal. Je tiens à remercier Madame la Présidente de GBM et vous tous de votre confiance et de vos dotations. Les contributions financières des deux collectivités sont encadrées par deux conventions d'objectifs et de moyens jusqu'à présent annuelles. J'ai souhaité que nous puissions avoir une vision à 3 ans de nos projets et de nos actions et sécuriser ainsi les financements des collectivités pour une ambition partagée. Sous l'impulsion de Benoît VUILLEMIN, Vice-Président chargé du tourisme, nous allons élaborer un plan d'action pluriannuel qui constituera la base de conventions pluriannuelles qui seront mises en place à compter de 2023.

Il importe de souligner, en parlant du financement, que les professionnels du tourisme, qui sont hébergeurs, collectent pour le compte de GBM la taxe de séjour qui constitue une recette additionnelle non négligeable. Celle-ci a été en 2021 (année Covid) de 353 000 €, sachant que plusieurs communes de GBM ont conservé la perception de la taxe sur le territoire. Gageons que la reprise de l'activité touristique favorisera une meilleure collecte de la taxe en 2022, renchérissant ainsi les ressources financières consacrées au développement touristique. Pour sa part, l'Office de Tourisme agit sur les leviers de commercialisation qui viennent d'être décrits pour diversifier et augmenter ses recettes propres en complétant ainsi le financement public. Nous nourrissons vraiment l'espoir de les développer de plus en plus au fil du temps. L'Office de Tourisme est doté d'une équipe opérationnelle dirigée et animée avec dynamisme par Laura ORDINAIRE qui travaille en lien étroit avec les services de GBM et de la Ville dans la recherche constante de synergies et de mutualisations. Nous faisons, sous l'impulsion du Vice-Président Benoît VUILLEMIN, tant avec le service Tourisme qu'avec le service Communication, la chasse à l'énergie dispersée et aux doublons pour mieux conjuguer les efforts des agents de l'Office, ceux de GBM et de la Ville en faveur de la promotion touristique de notre territoire.

L'équipe de l'Office est composée de :

- 9 équivalents temps plein (ETP),
- 2 CDD annuels,
- de 2 CDD saisonniers.

Il rémunère par ailleurs 10 guides conférenciers du Patrimoine.

Il est impossible de vous faire part dans le délai imparti de notre plan d'action, mais je vous expose les actions dominantes et prioritaires s'il me reste du temps, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes à zéro. Avez-vous encore beaucoup d'éléments à exposer ?

Mme SPONY.- Je vais présenter les actions dominantes et je sabrerai ma conclusion.

Nous avons initié un Schéma d'Accueil et de Diffusion (SADI) sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon, qui permettra de répondre à deux questions essentielles : comment mieux gérer les flux de visiteurs de manière à apporter un confort et une qualité de service sur le territoire ? Comment rendre les locaux de l'Office de Tourisme plus attractifs et efficaces en termes d'accueil et de diffusion de l'information ? C'est un objectif important qui concerne l'ensemble de GBM. Il nous faut aussi relever les défis numériques. En lien avec le service Communication de GBM, nous sommes en train de convertir notre site Internet qui a une connotation très informative, parfois trop, on fait trop bien. Nous voudrions le transformer en site de séduction pour donner envie de venir tout en restant informatif. Cela étant, il faut absolument modifier cet angle d'attaque. Nous envisageons également de recruter un animateur numérique du territoire, homme clé ou femme clé d'une communication offensive et dynamique pour renforcer la notoriété et l'attractivité de notre territoire.

En matière de commercialisation, nous avons mis en place une Commission des acteurs touristiques qui propose des offres packagées combinant séjours et activités culturelles, sportives et de loisirs. Bien évidemment, ces offres s'inscrivent en adéquation avec le Schéma de Développement Touristique évoqué précédemment. Nous mettons aussi en place une billetterie en ligne intitulée « place de marché » qui permet de valoriser les partenaires et revendre différents produits dans une logique de guichet unique. Nous allons améliorer – et nous avons commencé – les relations avec la presse. Sous l'égide du Vice-Président, un groupe de travail opérationnel réunissant les services de GBM, ceux de l'OT et une agence de presse a été mise en place. Les premiers résultats se font déjà sentir. Afin d'améliorer leur communication numérique, nous proposons aussi aux professionnels (hébergeurs, restaurateurs, commerces) des ateliers numériques à leur profit.

Par ailleurs, la nouvelle programmation des visites guidées vient de sortir. Pour la saison printemps/été 2022, l'Office vous propose de vous immerger dans le siècle des Lumières en avant-première de la prochaine grande exposition des Beaux-Arts et d'Archéologie qui commencera en novembre. Vous pourrez voyager dans le temps grâce à 15 nouvelles thématiques de visites guidées et découvrir des lieux comme vous ne les avez jamais vus. J'aimerais émettre un souhait ou avoir un rêve. J'aimerais que 10, 15 ou 20 % d'entre vous fassent une visite guidée cette année pour redécouvrir Besançon, la voir sous un angle différent, aller visiter des communes du territoire. On croit connaître notre territoire, mais on ne le connaît pas. Nous serions donc très heureux de vous y voir. Le cas échéant et sans plagier Pierre CONTOZ, nous pouvons organiser des visites guidées thématiques pour vous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, je vous remercie.

M. VUILLEMIN.- Je souhaiterais intervenir rapidement. Je voudrais simplement te remercier, chère Présidente, Marie-Anne SPONY, remercier l'ensemble des membres de ton Bureau, mais aussi ton équipe, la Directrice Laura ORDINAIRE et l'ensemble des salariés de l'Office de Tourisme. Tu es arrivée dans un contexte très particulier, celui du plein Covid, avec des professionnels du tourisme en grande difficulté. Vous avez relevé le challenge avec Laura. Vous avez continué à travailler et à proposer beaucoup de choses. Ce qu'il en sort est ce magnifique programme de visites guidées qu'il y aura cet été, essentiellement autour du 18^e siècle, autour du patrimoine bisontin. Je partage tes propos. Je voudrais aussi associer quelqu'un, parce que je ne suis pas seul au Tourisme. Il y a François BOUSSO également en charge de l'écotourisme et qui est un pan essentiel, puisque c'est dans les axes majeurs de l'actualisation du Schéma Touristique. À nous tous, nous avons formé ce groupe également avec Christine BRESSON du service Communication, avec l'agence aiRPur et autres.

Je voudrais juste vous donner un chiffre sur la communication et les retombées presse du tourisme depuis le 5 février 2022, grâce à ce travail avec les influenceurs, avec la presse et d'autres, nous parvenons à 10,7 millions de lecteurs, c'est-à-dire que d'après le comptage réalisé par le service Communication sur les retombées, les articles pour la Boucle, pour la fabrication de montres, pour les fortifications et autres, ce sont 10 millions de lecteurs. C'est donc un vrai beau succès partagé avec vous. Merci encore.

Mme SPONY.- Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. CREMER.- Bonsoir. Je vous remercie d'abord pour le travail que vous faites. Je trouve cela bien. Je vais vous poser une question, mais ce n'est peut-être pas pour votre mission. Je trouve que l'Office de Tourisme accueille formidablement bien les gens qui sont déjà arrivés. Je pense que Grand Besançon Métropole, même la Franche-Comté, n'est pas connu dans l'Hexagone, ce qui est un vrai problème. On sait très bien accueillir les gens qui viennent, parce qu'ils ont déjà l'envie de venir, mais on ne sait pas aller chercher les gens pour qu'ils viennent chez nous. On a peut-être un petit problème de communication sur lequel il faut travailler.

Mme SPONY.- Je vous remercie de reconnaître le travail de l'accueil de l'Office de Tourisme. Justement, j'évoquais la réforme majeure du site Internet, parce que nous avons pêché par excès de volonté de bien faire. Il y a 4 000 rubriques et on ne s'y retrouve pas. L'un des objectifs donnés à l'équipe est d'avoir un site de séduction et ce terme « séduction », c'est justement pour que le parcours du visiteur soit fait avant, pendant et après le séjour. C'était d'ailleurs ce que je disais dans ma conclusion. Il s'agit vraiment d'agir à tous ces niveaux avec la même force et la même détermination. Cependant, sur l'attractivité, car c'est aussi cela, le site à lui seul ne suffira pas. Les relations presse y contribuent déjà grandement.

Nous savons tous que nous devons travailler pour renforcer l'attractivité du Grand Besançon, mais cela appartient aussi à chacun des habitants, des habitants fiers de leur ville, de leur métropole d'en parler, d'inviter leurs copains, de le montrer, de faire des visites guidées. Ce sont aussi des vecteurs de communication importants et je le vois moi-même dans mon métier d'hébergeur. Comme vous, je me fais gronder par les visiteurs qui reviennent de Besançon en disant : « comment se fait-il que ce joyau soit aussi peu connu ? » J'adhère complètement, mais justement, c'était bien que l'on se voie aujourd'hui pour travailler ensemble dans cette direction. Je compte vraiment sur vous et dans mes propos liminaires, il s'agissait bien de vous faire prendre conscience de votre rôle éminent d'ambassadeurs et d'acteurs du tourisme à part entière que vous êtes en tant qu'élus.

M. VUILLEMIN.- S'agissant de l'attractivité, je partage bien évidemment vos propos et ceux de Marie-Anne SPONY. Sachez quand même qu'un travail est en cours avec le groupe G6 Attractivité, que nous nous réunissons de nouveau début juin. Suite à un travail fait lors de la dernière réunion, le poste de Directeur ou Directrice de la future structure d'attractivité est ouvert. Le recrutement est lancé. Nous avons conscience de ce travail à faire autour de l'attractivité. Je crois qu'un rendu sera fait d'ici peut-être quelques mois au sein du Conseil Communautaire sur la structure d'attractivité. En tout cas, il y a une vraie prise de conscience et le travail est en cours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MICHAUD.- Bonsoir. Merci, Madame la Présidente. Nous avons reçu Intercommunalité de France de la Région cette semaine. Je pense qu'il y a un vrai travail à faire à l'occasion de congrès, de rencontres. Je crois qu'il faudrait que l'on pense à associer l'Office de Tourisme. Je me suis retrouvé guide touristique à la sortie de la réunion, bien embêté. Certes, je connais bien Besançon, mais je ne suis pas guide touristique. Je crois qu'il serait important que nous profitions de ce genre de rencontres pour mettre en valeur notre territoire. Ce n'est pas parce que les gens ne viennent pas forcément de très loin qu'ils connaissent notre ville. Par exemple, le maire de Chalon-sur-Saône n'était jamais venu à Besançon. Il a donc découvert la ville et il a fait des compliments à travers ce qu'il a vu. Je crois qu'il faut vraiment y penser et profiter de ces opportunités.

Mme SPONY.- Je partage pleinement votre analyse. Nous avons plusieurs témoignages dans ce sens qui nous conduisent à réfléchir. Madame la Présidente et moi en avons parlé ensemble. Une réunion est programmée et elle a pour but de mettre en place un outil opérationnel d'une présence pas seulement institutionnelle, mais tendant à la mise en valeur vivante et adaptée au public de l'Office de Tourisme aux côtés des services. Cependant, tout dépend de la localisation du congrès, mais nous avons été aux Rencontres Régionales du Tourisme. C'est vrai qu'il faudrait imaginer une présence constante et travailler sur des visuels qui donnent envie. Merci beaucoup de cette intervention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est un constat, c'est un travail. On hérite de quelque chose qui mérite effectivement largement d'être repensé. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie. Là encore, je remercie toutes les équipes pour le travail réalisé. Cette collaboration est importante aussi avec les services du tourisme du Grand Besançon. Je parle également des développements que nous avons avec les Comités Départemental et Régional du Tourisme. C'est toute cette coordination qu'il est important de mettre en place. Nous devons nous coordonner, nous mettre en musique pour être encore plus fort. Merci encore.

Mme SPONY.- C'est moi qui vous remercie. Bonne soirée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons été vraiment très vertueux. Merci à chacun pour le travail que vous avez mené. Cela nous a permis d'être dans des temps extrêmement agréables et confortables, parce que nous avons eu largement le temps de discuter et de démarrer dans le même temps le Conseil Communautaire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 31/03/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et messieurs les élus, très chers collègues, à quelques jours de la cérémonie du 8 mai 1945, je souhaite honorer la mémoire de Pierre ROLINET, ancien prisonnier de guerre déporté au camp de concentration de Struthof. Il est important de toujours commémorer et honorer la mémoire de ces personnes qui ont fait connaître les épisodes qu'ils ont vécus. Avec la guerre en Ukraine, cette commémoration du 8 mai a raisonné d'une manière toute particulière. En effet, 77 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la guerre est en Europe. Elle est à nouveau à notre porte. Déjà plus de 5,5 millions de réfugiés et 2,9 millions de personnes identifiées par l'ONU comme ayant besoin d'aides. En soutien au peuple ukrainien, il vous sera proposé ce soir de contribuer à hauteur de 50 000 € au Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales. En ce 11 mai, nous avons inauguré la voie Gisèle Halimi, haute personnalité, dont les combats ont été toujours pour plus d'humanité dans notre société, toujours plus de paix.

En ce jour, nous voici entrés dans la période des Saints de Glace. Nous avons 29 °C affichés au thermomètre. Je crois que nous sommes loin du coup de froid. L'urgence climatique n'est pas un mythe, et s'affirme davantage chaque jour. Des périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes, nos forêts sont en mauvaise santé, les cultures souffrent, l'air se dégrade. Faut-il rappeler que la préservation de la ressource en eau constitue une de nos priorités ? Car il s'agit bien d'un bien précieux, d'un bien commun, fragile, et qui se raréfie d'autant plus dans ces conditions climatiques. Ce doit être une priorité de tous, entreprises, agriculteurs, particuliers. Vous le savez, notre contexte karstique rend la ressource vulnérable aux pollutions et nous oblige à redoubler de vigilance pour fournir une eau d'excellente qualité à nos habitants tout en évitant des prélèvements excessifs. Nous verrons les actions que nous avons menées, les différents programmes d'actions que nous élaborons, notamment celui d'Arcier qui contribue à l'atteinte de ces objectifs.

Face à ce constat, nous œuvrons quotidiennement à bâtir une politique de développement résiliente et réparatrice indispensable à la prospérité espérée. Pour ce faire, nous avons besoin de la richesse et de la diversité de nos points de vue. C'est pourquoi il importe que chacun de nous se mobilise lors des différentes instances d'échanges comme la Conférence des Maires et aux réflexions du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). C'est un appel que je fais au nom du Président du SCoT, parce que nous devons construire ensemble le territoire résilient et d'avenir que nous sommes en train de construire. Il y a des conférences, des actions, des animations. Finalement, je sais que vous êtes tous très fortement sollicités, mais il serait vraiment important que vous soyez beaucoup plus nombreux dans ces moments, parce que de toute façon, au bout du compte, nous devons ensemble affirmer nos projets.

Pour ma part, je m'emploie à défendre les grandes fonctions de notre territoire auprès de la Région, que ce soit dans son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ou dans la nouvelle politique de contractualisation régionale « Territoires en action », mais aussi bien sûr auprès du Département et de l'État. J'en profite pour vous demander de participer à tous ces moments de construction et de réflexion. C'est pour cela que vous recevez régulièrement un certain nombre de demandes de données. Par exemple, sur les équipements sportifs, nous n'avons eu finalement que très peu de retours. Nous aurions besoin que vous nous fournissiez ces données si vous souhaitez que nous menions des actions structurées avec des données très objectives.

Nos politiques d'aménagement ne peuvent se dissocier de la sobriété foncière, et plus largement des problématiques sociétales. Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050 nous réinterroge sur nos formes de développement. Il nous oblige à entremêler nos politiques. La politique, dont nous parlerons tout à l'heure, d'implantation des ZAE (Zones d'Activités Économiques), par exemple, ne peut se penser de manière isolée. Évidemment, nous ne pouvons pas avancer sans connaître les besoins des entreprises, sans nous préoccuper du logement des salariés, sans tenir compte de la localisation des services, sans prendre en considération notre valeur ajoutée pour l'agriculture, la forêt, les paysages et nos milieux naturels. Les ZAE ne sont jamais localisées nulle part, elles ne sont pas non plus répliquables d'une commune à une autre. Il nous appartient donc de développer des modèles respectueux de nos territoires, qui garantissent la vitalité des villes et villages. Je ne vous dirais pas que c'est simple, mais en tout cas, notre modèle est à inventer.

La dissociation du foncier de l'immobilier constitue par exemple une piste intéressante à explorer, explorée hier lors de la Rencontre régionale d'intercommunalités de France que Gabriel BAULIEU a invitée ici, dans nos murs, à Besançon, et qui nous a donné l'occasion de très beaux échanges. En effet, c'est une préoccupation que nous partageons tous sur tous nos territoires. J'en profite pour saluer l'initiative de Néolia de créer des logements familiaux en cœur d'agglomération, par exemple rue Renan. Nous devons les saluer, parce qu'ils osent et ils acceptent d'investir. Nous étions avec Frédérique BAEHR justement au moment de l'inauguration de ce nouveau lieu en plein patrimoine, c'est-à-dire la ville sur la ville.

J'aimerais également revenir sur la situation économique qui nous préoccupe tous. Je dis « tous », car nous sommes tous aujourd'hui en face d'une crise économique assez inédite, si ce n'est très inédite, que ce soit les collectivités, les entreprises ou les citoyens. Les matières premières sont moins accessibles et plus onéreuses, acier, bitume, terre cuite, aluminium, bois. Les prix flambent en raison de la guerre en Ukraine qui entraîne des difficultés d'approvisionnement, mais aussi, il faut le dire, une spéculation inadmissible. Elle entraîne également une hausse des prix de l'énergie. De même, la spéculation. Cela concerne non seulement l'électricité, mais aussi le gaz ou le pétrole. Je tiens à dire que nous avons de nombreux réacteurs en panne, parce que la Haute Autorité de Sécurité Nucléaire a demandé la fermeture de ces réacteurs en attendant qu'ils puissent assurer plus de sécurité. Cela entraîne aujourd'hui des hausses tout à fait particulières en France. Le bouclier énergétique limite les dégâts sur le pouvoir d'achat des Français. Mais jusqu'à quand ?

C'est une inflation record et des taux d'intérêt qui repartent à la hausse. Pour les collectivités, s'ajoutent entre autres les injonctions contradictoires de l'État imposant aux collectivités, par exemple, de réaliser des économies budgétaires de l'ordre de 10 Md€ à partir de 2023 – nous en attendons les conditions – tout en compensant les effets de la crise. On nous le demande, puisque l'on nous demande de travailler avec les entreprises pour absorber un certain nombre de surcoûts, par exemple. S'il faut saluer, en plus de tout cela, le dégel tant attendu du point d'indice des fonctionnaires, sans aide, cette mesure impactera la structuration même de notre budget. Malgré ce contexte inédit, GBM fait le choix – qu'il faut saluer, parce que nous sommes là pour faire des choix – de maintenir un niveau d'investissement fort. Néanmoins, nous pourrions devoir réadapter notre budget à nos priorités, mais pour l'instant, nous sommes dans une trajectoire forte et ambitieuse.

Plusieurs grands projets entrant en phase opérationnelle, nous mettons tout en œuvre pour que les entreprises locales en saisissent l'opportunité. C'est le sens du partenariat noué avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour faciliter l'accès des PME (Petites et Moyennes Entreprises) à la commande publique. J'ai proposé une démarche similaire au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Monsieur QUIVOGNE, qui a accueilli très bien cette proposition avec un très grand intérêt.

GBM est un membre actif de la transformation des pratiques constructives de l'usage de nouveaux matériaux. Ainsi, nous avons mis en place des petits déjeuners du Club FACE, par exemple, ou des ateliers des réflexions avec Ecorse TP pour aller notamment vers des travaux publics bas carbone. Nous ne réussissons cette transformation que si nous allons tous dans le même sens. Je profite d'ailleurs de cet instant pour présenter en votre nom nos plus sincères condoléances à la famille BONNEFOY. Par ailleurs, j'ai quand même le plaisir de constater que le cœur d'agglomération enregistre une vacance commerciale très faible, de l'ordre de 5 %. C'est un indicateur parmi d'autres, mais nous en avons souvent parlé et nous sommes à un moment d'étiage. Nous continuons à accueillir un réseau dynamique de commerçants indépendants, ce qui est remarquable.

Suite au dernier Conseil Communautaire, je souhaite porter, par contre, à votre connaissance la réponse du Président-Directeur Général (PDG) de la SNCF à mon interpellation relative à la suppression de la ligne TGV Mulhouse-Lille. Monsieur FARANDOU indique dans son courrier, je cite : « Toute évolution concernant la remise en circulation de TGV entre l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, la région Bourgogne-France-Comté et Mulhouse sera nécessairement conditionnée à sa soutenabilité économique. » Cela ne laisse pas présager grand-chose. Cette soutenabilité économique me paraît difficilement atteignable compte tenu des coups répétés portés par la SNCF sur cette ligne. Le dernier en date est celui de l'annonce de la suppression de la réserve de secours de Geneuille. Cette nouvelle attaque m'amène à interpeller de nouveau la SNCF avec force. Notre ambition commune est d'encourager les mobilités décarbonées et de proposer des alternatives crédibles à l'autosolisme.

L'ouverture de la nouvelle agence Ginko Mobilités, par exemple, et je tiens à le saluer, est un lieu unique en France. Pourquoi ? Il regroupe en magasin tous les services de mobilités du territoire, les abonnements Ginko (on oublie de dire que ces abonnements vous permettent de circuler en TER sur l'ensemble du périmètre du Grand Besançon, ce qui est visiblement très peu connu), Vélocité, l'autopartage Citiz, Ginko Voitures, jusqu'à l'abonnement au stationnement et la location de VAE. Cette intermodalité est unique en France et elle fait modèle. Notre territoire affirme chaque jour ses ambitions.

Je vais vous parler maintenant de ses ambitions et de sa force, celle de la vocation sportive de ce territoire. Preuves en sont les bons résultats des clubs bisontins dans de multiples disciplines : L'Olympique de Besançon Rugby (OBR) qui accède à la Fédérale 3, le Palente Handball qui accède à la D2, l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminine) de nouveau européen et qui va jouer la finale de la coupe de France contre Metz le 11 juin prochain à Bercy. D'ailleurs, je vous le dis, 500 supporters grands bisontins sont attendus. Venez nombreux ! Attention, le 11 juin, le même jour, se déroulera la coupe du monde de paratriathlon sur la base nautique d'Osselle. Les amateurs de sport auront l'embarras du choix et il faut en être fier. L'Amicale Cycliste Bisontine compte 4 victoires en élite depuis le début de la saison. Romain GREGOIRE, un nom que vous connaissez tous maintenant, est toujours licencié à l'Amicale. Il poursuit sa carrière professionnelle dans l'équipe continentale Groupama-FDJ basée à Besançon. Celle-ci est actuellement première du championnat précontinental grâce notamment à 4 victoires de rang de Romain GREGOIRE sur 4 courses.

À cela s'ajoutent des montées probables et souhaitées du Racing Besançon Foot qui devrait accéder à la N2, du Besançon Volley-Ball (BVB) qui devrait accéder à la N2 aussi pour ses deux équipes, garçons et filles. Nous sommes d'accord, notre territoire peut aussi s'enorgueillir d'accueillir des événements sportifs d'envergure. Par exemple, les championnats de France d'apnée, de lutte ou de paraescalade et escalade adaptée, la Classic Grand Besançon Doubs, le Trail Solidaire de Montfoucon et le Trail des Forts, la Diagonale du Doubs, mais aussi le gala de l'équipe de France de patinage artistique. Je ne peux d'ailleurs évoquer le patinage artistique sans avoir une pensée pour Jérôme PETAMENT, Directeur de production de renom, décédé subitement il y a quelques jours. Je salue ici sa mémoire. Il était patineur. Je tiens à dire que l'ensemble des visiteurs que je croise sont fiers de se trouver dans ce territoire. Ils me disent tomber sous le charme de ce territoire. Les visiteurs ponctuels sont bien souvent de meilleurs ambassadeurs de notre territoire que nous-mêmes. Il faut en finir avec notre modestie excessive. Nous devons être fiers du Grand Besançon et de ses talents.

Je vais donner un autre exemple. Notre Université regorge de talents. Le CNRS nous le rappelle en décernant des médailles à trois de nos chercheurs, deux médailles de bronze, pour Daniel BRUNNER de l'Institut FEMTO ST et pour Aurélien ROYER du laboratoire Biogéosciences, Institut Écologie et Environnement et une médaille de cristal pour Pascaline SAIRE du Laboratoire de Mathématiques de Besançon.

Ces distinctions offrent une visibilité internationale du fait de leurs travaux, de leur enseignement, et c'est essentiel de le faire connaître, parce que souvent encore, notre territoire ne connaît pas si bien ses talents. L'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) fait ici la preuve, s'il en était encore besoin, de son efficacité, et vous voyez bien ce à quoi je fais allusion. C'est pourquoi nous sommes attachés au respect de l'accord de 2015 relatif à la gouvernance de l'UBFC. C'est le sens du communiqué de presse commun de Grand Besançon, Grand Belfort, PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) et de l'Agglomération de Vesoul, affirmant le refus des collectivités de déconstruire l'organisation actuelle de l'UBFC. Je profite également de cet instant pour souhaiter la bienvenue au nouveau Directeur de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA), Mathieu DUCOUDRAY. J'en profite aussi pour évoquer – je m'adresse à vous en tant qu'élus, usagers de nos services – la nomination de Sandrine CESBRON, nouvelle cheffe du service des Assemblées.

Je tiens aussi à vous inviter à venir assister demain à la déconstruction de la cheminée de Saint-Jacques. C'est un élément paysager symbolique du cœur d'agglomération faisant suite à la démolition de la chaufferie et à l'évacuation des préfabriqués. L'espace ainsi ouvert nous permet maintenant de nous projeter sur l'avenir du site. J'ajoute une information. Je profite de ce moment d'assemblée pour vous informer de l'élection de deux nouveaux maires dans notre intercommunalité : Monsieur Jean-Luc BARBIER, Maire de La Chevillotte, en remplacement de Claude SAVONET et Monsieur Gérard MONNIEN, Maire de Devecey, en remplacement de Michel JASSEY. Je vous remercie de votre attention.

Je crois que c'était des informations importantes pour montrer que, malgré les difficultés que nous vivons, comme tous les territoires, nous sommes ambitieux et nous avons de belles réussites. Je vous donne par contre, et nous continuons ainsi, un rendez-vous en fin de Conseil pour partager un moment de convivialité dans le hall de la CCI, occasion privilégiée pour nous de dire combien nous avons besoin de discuter, de parler de nos projets, mais je pense que ce sera aussi un moment pour chacun de vous de saluer Guy PEIGNER. Guy est un homme d'engagement total, tellement total que parfois, nous le sentons au bord de l'implosion, tellement il nous a aidés à lever les difficultés, tellement il a été au service des collectivités, tellement il aime la fonction publique, l'intérêt général. Je l'ai toujours vu défendre l'intérêt général, toujours porter haut et fort son action pour lever les difficultés, et nous savons tous combien elles sont nombreuses pour mener les projets à bien. Nous lui devons beaucoup. Il part en retraite, nous ne le verrons plus à partir du 20 mai. Je tenais aujourd'hui à le saluer avec beaucoup de forces. Je vous invite à le remercier.

Applaudissements.

Vous le verrez courir à vélo dans toute la ville. En tout cas, bonne retraite. Merci beaucoup.

Avant de commencer, y a-t-il des interventions ?

M. CROIZIER. - Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste avoir quelques petites réactions sur vos propos initiaux très politiques. Premièrement, je voudrais aller dans votre sens compte tenu de la spéculation. Il est absolument insupportable que dans une période de crise, on puisse accepter que certains acteurs fassent de la spéculation, que ce soit sur les matières premières comme sur l'énergie. Elle est réelle, elle est vraie. Deuxièmement, s'agissant de notre parc nucléaire en rénovation, vous avez utilisé le mot « panne », mais je pense que vous avez été peut-être un peu trop loin et vous allez peut-être affoler un certain nombre d'habitants. En effet, il s'agit de rénovation. On voit lorsque notre parc nucléaire est en rénovation, notre difficulté à être autonomes du point de vue énergétique. Cela montre bien qu'il faut accélérer les investissements en direction des énergies renouvelables, mais également continuer à rénover et investir dans notre parc nucléaire.

Vous avez parlé aussi d'une crainte d'un certain nombre de nos habitants compte tenu du pouvoir d'achat. Vous avez totalement raison, c'est vraiment une crainte générale. Heureusement que ces dernières années, nous avons eu une baisse de fiscalité de la part du gouvernement, et c'est une des raisons pour lesquelles je milite pour un maintien de la fiscalité dans le Grand Besançon, qu'il s'agisse des entreprises comme des particuliers. Nous voyons aujourd'hui, pour répondre à l'urgence, les effets bénéfiques du bouclier tarifaire qui minimise cette inflation, puisque nous sommes un des pays européens où la hausse est la plus restreinte.

En conclusion, cela montre l'importance pour nous d'avoir une Europe plus forte, plus unie. Remettre en cause le projet et la construction européenne serait peut-être la pire solution que l'on puisse trouver aux difficultés que vous avez décrites. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas d'autres, je voudrais ajouter un petit élément. Je pense qu'il est important que nous relisions le rapport. Je ne pratique jamais le faire peur. La panne existe, y compris dans les centrales nucléaires. Il y a eu une demande la Haute Autorité de fermer les réacteurs tout simplement à cause de problèmes de soudure. Ce sont donc bien des problèmes qui ne sont pas seulement de la rénovation, mais qui provoquent des pannes. Cela étant, nous n'allons pas revenir sur ce vocabulaire. Nous avons dit tout à l'heure avec Jacques que nous reviendrions sur les problématiques d'énergie en général. Je pense que c'est un beau débat que nous devrions avoir ici.

Je vous propose de commencer les différents dossiers. Nous sommes aujourd'hui en format présentiel à la CCI. Nous avons encore malgré tout un certain nombre de pouvoirs que je vais énumérer. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Myriam LEMERCIER, Aline CHASSAGNE (jusqu'à son arrivée) à André TERZO, Julie CHETTOUH à Frédérique BAEHR, Abdel GHEZALI (jusqu'à son arrivée) à Nicolas BODIN, Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, Maxime PIGNARD à Ludovic FAGAUT, Yannick POUJET à Marie ZEHAF, Jean-Hugues ROUX à Sylvie WANLIN, Juliette SORLIN à Sébastien COUDRY, Philippe CHANEY à Anne OLSZAC, Alain BLESSEMAILLE à Jaques KRIEGER, Romain VIENET à Fabrice TAILLARD, Patrick OUDOT à Jean-François MENESTRIER, Hugues TRUDET à Philippe SIMONIN, Daniel PARIS à Émile BOURGEOIS, Jean-Marc BOUSSET à Florent BAILLY, Nadine DUSSAUCY à Cyril DEVESA, Pascal ROUTHIER à Anne BIHR, Loïc ALLAIN à Christian MAGNIN-FEYSOT et Valérie MAILLARD à René BLAISON. J'ai excusé Franck RACLOT, Jamal-Eddine LOUHKIAR et Damien LEGAIN.

Je vous propose de commencer les dossiers.

S'adressant à Madame CHAUVET. Annaïck, es-tu d'accord ? Très bien, merci.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - État des décisions de la Présidente dans la cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des besoins de commentaire ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°4 - Désignation d'un Conseiller Communautaire au sein de l'Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous vous proposons Monsieur JASSEY. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°5 - Élections professionnelles 2022 -
Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ?

M. SPICHER.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais dire un mot à propos de ce rapport qui entérine la suppression des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Ces deux instances sont remplacées par des Comités Sociaux Territoriaux (CST) au sein desquels seront formées des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Je voudrais ici rappeler l'importance des CHSCT dans la vie des entreprises. Les questions de santé au travail, burn-out, stress, anxiété, maladies professionnelles, troubles musculosquelettiques, mais aussi les questions de harcèlement, de discrimination sont maintenant reconnues comme des facteurs de dégradation des conditions de vie et de travail des salariés et bien souvent, grâce à l'action des CHSCT, ce qui est heureux. Il y a donc bien la nécessité d'avoir une instance dédiée aux conditions de travail. Le maintien des Comités Techniques et des CHSCT avec leurs propres champs d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés est donc essentiel pour la concertation et pour apporter des réponses constructives.

Cette réforme issue de la loi de transformation de la Fonction publique ne permettra pas de réunir les conditions de ce dialogue social constructif et nous devons nous en préoccuper en tant qu'élus. Les CHSCT disposaient d'un certain nombre de moyens pour mener à bien leurs missions (information, enquêtes, visites de site, recours à des experts, droit d'alerte). La fusion des deux instances aura pour conséquence que les sujets spécifiques seront noyés dans une masse de sujets. La création du Comité Social affaiblira et diluera dans cette instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions qui nécessitent une approche et des moyens spécifiques et ce d'autant plus que les représentants du personnel auront à la fois à traiter les questions du CT et celles du CHSCT. On peut se demander comment ces représentants trouveront encore le temps d'être au contact des salariés. C'est donc bien à une réforme de régression sociale que nous avons affaire. Supprimer les CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié, ses représentants formés et techniciens et le rôle essentiel qu'ils jouent dans la protection, la santé et la sécurité des personnels.

Nous ne pouvons pas en tant qu'élus rester insensibles à cette dégradation du dialogue social. Nous savons tous que la santé au travail des salariés est une condition *sine qua non* à la bonne marche d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Nous avons bien noté que cette réforme nous est imposée par la loi de la transformation de la Fonction publique, dont, par ailleurs, nous sommes un certain nombre à demander l'abrogation. C'est la raison pour laquelle nous sommes un certain nombre d'élus qui ne voteront pas contre cette résolution, mais nous nous abstiendrons. Merci, Madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu apporter des informations quant au dialogue social ?

M. BAULIEU.- Je vais apporter beaucoup d'éléments, puisque c'est un commentaire par rapport aux dispositions de la loi d'août 2019. Nous en avons déjà entendu sur d'autres volets de cette loi. J'apporte une simple précision. Nous retrouvons les instances, dont il s'agit, sous une forme diverse. Les questions sur lesquelles Gilles SPICHER a particulièrement insisté, et relatives aux compétences du CHSCT, seront examinées comme par le passé. S'agissant d'ailleurs de la composition, nous avons un CHSCT composé de 10 membres du personnel. Nous aurons cette instance équivalente qui sera constituée de 15 représentants du personnel. C'est une simple petite parenthèse, avec le respect du point de vue des uns et des autres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que c'est à nous d'inventer à quel endroit doit se faire ce dialogue social. C'est évident et nous y travaillons. La preuve en est notre écriture de cette délibération pour garantir justement le plus possible ce travail de dialogue social et nous en sommes très conscients. Je vous remercie. Je tiens à dire aussi que nous allons organiser des visites de services. Nous verrons comment nous le ferons. Nous ne l'avons pas fait à cause du Covid, c'était compliqué. Lors des mandats précédents, cela avait été fait. Il y avait très peu d'élus.

Franchement, les services sont très contents de rencontrer les élus pour expliquer ce qu'ils font, comment ils le font et pourquoi ils le font. Ils y mettent beaucoup d'engagements. On va voir pour essayer d'organiser ces temps-là. Cela fait partie aussi de ce rapport qui est absolument nécessaire. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BENEDETTO.- Je sais que la réunion sera longue, mais je me permets quand même d'intervenir. Gabriel, non, ce n'est pas du tout pareil. Justement ce que l'on appelle « la formation spécialisée », qui remplacera les CHSCT, sera constituée de personnes désignées, alors qu'auparavant, au CHSCT, nous avions des personnes élues spécifiquement pour cette Commission. Là, des élus du CST seront désignés pour être dans cette instance qui n'en est pas une. Ce que disait Gilles SPICHER est très juste. Les représentants du personnel devront porter toutes les questions stratégiques, économiques, sociales et les questions de conditions de travail, alors qu'auparavant, il y avait des élus représentant du personnel, spécifiques sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ce qui se passe dans le privé aujourd'hui a donné lieu à des bilans, notamment un réalisé par France Stratégie qui montre que les représentants du personnel sont épuisés et ils sont perdus par rapport à toutes ces prérogatives qu'ils ont à mener. Je me permets juste de préciser tout cela, parce que cela m'embêtait un peu de le laisser passer. Je souscris donc à ce qu'a dit Gilles SPICHER et je renforce aussi cet argumentaire. Merci beaucoup.

M. BAULIEU.- Je répète ce que j'ai indiqué tout à l'heure. Je respecte les points de vue des uns et des autres. Nous sommes dans une démarche consistant à appliquer les dispositions de la loi. J'ai simplement précisé – je le réitère – que les différents thèmes rappelés sont bien appréhendés. Tu ajoutes un autre point de vue, mais encore une fois, je ne vais pas prolonger le débat sur le sujet, puisque je ne pense pas que nous soyons là pour débattre du bienfondé de la loi que nous devons appliquer. Je respecte ce que les uns et les autres en disent, mais les différentes thématiques seront appréhendées. Après, un point de vue consiste à considérer que ce sera une surcharge pour les délégués. Je ne voudrais pas organiser de controverse là-dessus. J'entends, je ne commente même pas la loi, je propose de l'appliquer. C'est le sens de ce rapport, avec, d'ailleurs, comme cela a été dit, le rappel de notre attention précisément au bon fonctionnement de ces instances, à la liberté de parole, au fait que l'ensemble des questions qu'il est souhaité d'examiner le soit et je pense que c'est le cas. Nous n'avons pas l'intention de nous départir de cet intérêt pour toutes ces questions. Une fois que j'ai dit cela, j'ai du respect pour ce que chacun pense.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. FELT.- Juste pour tempérer un peu, cette réforme s'applique aussi dans le privé. Elle est en place depuis un certain temps. Le commentaire que je peux faire, c'est que cela fonctionne dans le privé, parce qu'il y a plus de cohésion. Avant, le CHSCT était une réunion propre. Le Comité d'Entreprise était une réunion propre. Aujourd'hui, tout le monde se met autour de la table avec unicité pour parler des conditions de travail, le but étant celui-ci. Je lis les rapports des médecins du travail. Tu le sais, cher ami, les médecins sont très satisfaits de la réforme, parce qu'ils sont au cœur du problème et ils peuvent discuter avec les personnalités élues et on va au fond des problèmes. Il y a juste une interrogation concernant peut-être le temps nécessaire à l'exercice de sa mission. Je veux bien admettre que le temps pose peut-être un problème.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous en discuterez autour d'un petit verre tout à l'heure. Là, c'est l'application de la loi, c'est vrai. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 8 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°6 - Contribution financière au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) en soutien au peuple ukrainien
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous en parlais en propos d'introduction. Il s'agit de la proposition d'une contribution foncière pour aider le peuple ukrainien. Avez-vous besoin d'informations supplémentaires ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°7 - Convention-cadre de groupement de commandes permanent visant à satisfaire des besoins récurrents - Avenant n°3

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est quelque chose d'assez récurrent. Avez-vous besoin d'informations supplémentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°8 - Actualisation de la liste des emplois permanents -
Création de deux emplois d'ingénieur et suppression d'un emploi de technicien
au Département Eau Assainissement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'information ? Je ne vois pas de demande. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et
d'assainissement**

Rapport n°9 - Convention de participation financière du SIEVO pour l'animation autour
des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) 2021-2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'information ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - Plan d'action 2022-2026 pour la protection de la ressource en eau d'Arcier

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vu la crise de l'eau dans laquelle nous risquons d'être, il est bien important que nous prenions tous des mesures. Nous reviendrons d'ailleurs peut-être vers vous pour partager un certain nombre de mesures sur les communes s'il s'avérait que cette sécheresse continuait à s'exprimer de cette façon. Une présentation orale est prévue.

M. JASSEY.- C'est un nouveau plan d'action qui s'ouvre dans la continuité de ce qui a déjà été fait auparavant, avec la mise en place d'un Comité Technique et d'un Comité de Pilotage pour permettre aussi l'adoption de nouvelles actions pour la protection de la ressource en eau. Cette année, le coût pour GBM est de 52 962 €. Il y a des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau par rapport à cette problématique. Ce travail très important porte ses fruits sur le long terme, ce qu'il est important de rappeler. Cela se fait effectivement en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, bien sûr, qui est un partenaire important.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Un grand merci.

Rapport n°11 - Avenant de prolongation de la convention avec l'Ascomade portant sur
la Gestion Patrimoniale de la Ressource en Eau

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est toujours sur la question patrimoniale. Il y a aussi une petite présentation orale.

M. JASSEY.- Oui, très rapidement. Cela a été mis en place sur une période précédente (2019-2021). Nous sommes ici ce soir pour vous proposer de prolonger d'un an le financement de ce poste d'hydrogéologue animateur. C'est pour la connaissance de la ressource là encore autour de Novillars, autour d'Arcier, en sachant qu'au bout de cette année, le financement ne sera pas reconduit. Nous réfléchissons à nous réapproprier cela en interne au niveau du DEA (Département Eau et Assainissement).

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Y a-t-il besoin d'autres informations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Un grand merci.

Rapport n°12 - Convention relative au retrait de GBM du SIVOM de la Vallée -
Convention relative à la vente en gros du SIVOM de la Vallée à GBM

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'éléments supplémentaires ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°13 - Convention de vente en gros eau potable
entre GBM et la commune de Châtillon-Guyotte

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'informations supplémentaires ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°14 - Avenant à la convention de mise à disposition partielle
d'un agent de la commune de Saint-Vit

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'éléments supplémentaires ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°15 - Eau et Assainissement - Tarifs objets promotionnels 2022 et pénalités
financières en matière de relation clientèle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que tu peux faire un petit commentaire.

M. JASSEY.- Dans la suite de la Journée mondiale de l'eau et la mise en place de notre politique de communication sur la Bisontine, les services ont travaillé sur des petites gourdes qui sont plutôt réussies en termes esthétiques. Nous avons fait le choix avec le Conseil d'Exploitation de vous en offrir un exemplaire à chacun. C'est dans la logique de la communication sur la consommation de l'eau du robinet qui est un enjeu essentiel pour nous tous, bien évidemment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je discutais d'ailleurs sur les événements qui voient même disparaître les « éco-cups ». Les gens ont de plus en plus des gourdes. Je discutais par exemple avec les coureurs du Trail des Forts. Ils ont maintenant des verres en silicone qui s'aplatissent. C'est un peu comme la tente Quechua, c'est vraiment très pratique. Cela évite finalement tous ces déchets et ces manipulations. Je vous invite donc à utiliser la bonne gourde qui vous convient. En tout cas, celle-ci a l'avantage de faire une belle promotion de notre eau bien buvable, avec le nouveau logo. Je sou mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°16 - Schéma des Zones d'Activités Économiques de Grand Besançon Métropole

Une présentation est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme je le dis même dans l'introduction, il est essentiel de l'aborder à l'intérieur même de tous nos schémas. C'est un des éléments de l'ensemble de l'aménagement de notre territoire qui est traité ici et qui doit évidemment répondre à tous les enjeux. Comme je le disais encore, ce sont des enjeux économiques, des enjeux sociaux avec la création d'emplois, mais aussi des enjeux en termes de qualité de vie des salariés, des enjeux concernant finalement l'innovation, le climat, la question de la consommation foncière.

Le schéma proposé doit présenter des éléments de réponse à toutes ces questions. C'est pour cela que nous ne pouvons pas, là non plus, envisager qu'il y ait des réponses simples à des questions aussi importantes que celles d'envisager un schéma de Zones d'Activités Économiques. La présentation se fera à deux voix, celle de Catherine BARTHELET et celle de Nicolas BODIN.

Mme BARTHELET.- Merci, Madame la Présidente. Merci de ces propos introductifs qui montrent bien la situation complexe dans laquelle nous étions au moment de prendre toutes ces décisions, dans laquelle tout cela s'inscrit. Je souhaiterais rappeler la concertation que nous avons eue sur ce dossier. Nous avons eu à 7 reprises un COFIL composé des élus ayant la délégation à l'économie, à l'aménagement du territoire et au développement durable. Les propositions ont été faites à deux reprises en Bureau-débats, puis elles ont été présentées en Conférence des Maires, bien sûr en Commission Économie et Aménagement du Territoire et validées en Bureau décisionnel. Un travail important – et je tiens à le saluer – a été conduit par nos services afin de nous permettre à nous, élus, d'arbitrer toutes ces décisions. Nous ne pouvons pas bien sûr ce soir vous présenter l'ensemble de ces études, mais c'est bien grâce à ce travail collectif que nous avons pu définir nos priorités.

Je souhaite aussi rappeler qu'il y a une forme d'urgence à délibérer, puisque nous faisons face à une raréfaction de l'offre disponible. Il est donc important de déterminer ensemble nos priorités pour que nos services puissent mener à bien les études préopérationnelles, poursuivre le travail déjà engagé parfois de longue date, comme vous le savez. Sachez bien aussi que les études déjà engagées sur certaines zones d'activités, en suite du schéma des priorisations validé en 2019, n'ont pas été interrompues. Seules les études archéologiques, car elles étaient très invasives, ont été reportées sur les terrains de Saint-Vit, et cela en accord avec le maire. En effet, en plus de ce COFIL qui a travaillé et préparé ces décisions, nous avons aussi trois COFIL opérationnels qui se sont réunis pour poursuivre le travail engagé précédemment pour les terrains sur les fonciers de Pelousey et Pouilley-les-Vignes, Marchaux-Chaudefontaine et Champs Chevaux à Saint-Vit.

Pour définir nos priorités, nous l'avons fait parmi le foncier déjà bien inscrit dans nos documents d'urbanisme pour la très grande majorité. Nous nous sommes appuyés sur les chiffres de la consommation passée en y appliquant les nouvelles obligations réglementaires liées à la loi Climat et Résilience, et bien sûr avec les incertitudes que cela contient encore actuellement, les premiers textes d'application venant de sortir. Nous attendons encore des arrêtés qui viendront préciser, par exemple, le référentiel de la consommation foncière sur lequel nous devons nous appuyer. Depuis 20 ans, nous consommons en moyenne 10 ha de foncier par an pour ce qui est du foncier à vocation économique. À horizon 2050, ce n'est pas ce que nous souhaitons faire, mais si nous avions ce calcul théorique, cela donnerait une éventuelle consommation de 300 ha, sachant bien sûr que la loi Climat et Résilience prévoit un potentiel bien différent, qui pourrait atteindre 87,5 ha si l'on appliquait le calcul théorique de la division par deux par décennie successive.

Néanmoins, il faut bien avoir en tête que ce chiffre demeure théorique, puisque nous sommes non seulement dans l'attente des précisions des textes, mais aussi dans l'attente des indications liées au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui sera approuvé à nouveau au plus tard en février 2024, qui tiendra compte des propositions des Conférences des SCoT et qui territorialisera les objectifs d'atteinte des réductions. Il est possible que ce ne soit pas 50 % que nous devons porter, mais peut-être 60 ou 40 % que nous devrions appliquer, ou encore qu'une partie de nos aménagements soit reconnue d'envergure régionale et soit déduite de l'objectif total attribué à la Communauté Urbaine.

Nicolas BODIN le redira, puisqu'il présentera les fonciers retenus. Nous avons pris le parti de faire une proposition un peu plus ambitieuse compte tenu de toutes ces incertitudes et afin de pouvoir répondre aux propositions et à nos ambitions. C'est ce que nous avons validé ensemble dans notre projet de territoire.

Nous avons des souhaits affirmés d'attractivité qu'il est bon de retrouver dans les décisions que nous prenons ce soir. Nous avons une volonté aussi de nous inscrire dans un potentiel possible de réindustrialisation de notre territoire et nous devons pouvoir avoir une carte à y jouer. Nous avons bien en tête aussi la concurrence territoriale en la matière. Vous savez qu'elle est conséquente et qu'elle pourrait produire aussi des effets contreproductifs.

En plus d'une perte d'emplois sur notre territoire, une perte de fiscalité et de rayonnement, nous pourrions aussi imaginer que le foncier que nous laisserions se développer juste à côté de nos portes engendrerait des mobilités encore accrues, complémentaires, peut-être sans transport et très certainement sans transport en commun, peut-être aussi avec une volonté moins affirmée que la nôtre de construire avec une volonté d'être encore moins vertueux que ce que nous avons été jusqu'à présent. Les échanges qui interviendront prochainement dans le cadre de la révision du SCoT, au regard de l'application du nouveau SRADDET, de l'application des nouveaux textes de la loi Climat et Résilience et des échanges dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) nous permettront d'ajuster cette proposition à l'avenir si nécessaire. Nous tiendrons compte aussi bien sûr de tous les résultats des études que nous devons conduire.

Cette proposition prévoit d'accueillir des activités économiques sur des fonciers nouveaux, mais elle engage également la Communauté Urbaine dans sa volonté de construire mieux, de manière plus vertueuse, et cela dès à présent, en y incitant et accompagnant les entreprises dans la mesure du possible. Des rencontres sont d'ailleurs prévues dans ce cadre avec les porteurs de projets, par mes collègues, dont Nicolas BODIN et Marcel FELT, qui le font déjà avec tous ces porteurs de projets. L'idée est de proposer par exemple la construction d'étages, la limitation autant que possible à l'imperméabilisation des surfaces autour des bâtiments nouveaux, une meilleure gestion des eaux pluviales à la parcelle, des bâtiments mieux isolés, ce qui n'était peut-être pas le cas par la préoccupation première jusque-là pour ce genre de bâtiment. Sachez aussi que des études sont d'ores et déjà engagées pour essayer de densifier les zones qui pourraient encore l'être et de requalifier aussi les zones en les rendant plus agréables à vivre pour celles et ceux qui y travaillent, avec la création, par exemple, d'îlots de fraîcheur partagés ou la création de modes doux pour pouvoir se rendre au travail, ce qui est également demandé.

Enfin, nous avons bien entendu ensemble les remarques issues particulièrement de la Conférence des Maires, qui ont majoritairement porté sur le souhait de rechercher un équilibre territorial pour l'accueil des artisans. C'est vrai que là, nous pensons plus à des plus petits fonciers, des plus petites entreprises. Nous sommes d'accord qu'il faut poursuivre cette réflexion pour nous assurer qu'au moment de l'élaboration du zonage du PLUi, nous puissions assurer cet équilibre territorial en proposant peut-être aussi de nouvelles opérations, comme nous l'avons souvent évoqué ensemble, par exemple les villages d'artisans qui permettent de consommer moins de foncier et qui offrent une nouvelle alternative aux artisans pour s'installer. Je ne vais pas être plus longue, mais nous restons à votre disposition s'il y a des questions. Je vais laisser Nicolas poursuivre. Il va pouvoir vous présenter les fonciers retenus dans nos priorités et Marcel FELT pourra compléter s'il le souhaite. Merci beaucoup.

M. BODIN.- Bonsoir à tous. Ce sujet est effectivement important. Je crois que Catherine BARTHELET a quasiment tout dit, mais je vais quand même ajouter quelques petits éléments de contexte. Nous sommes dans un contexte très particulier, dans une gestion post-Covid. C'est vrai que le milieu économique était particulièrement touché par cette pandémie. J'ai l'impression que cela a permis aux chefs d'entreprise de réfléchir globalement au développement de leur entreprise et de la manière, dont ils se situent par rapport à l'avenir. Ils ont pu mesurer à quel point leur production était parfois extrêmement vulnérable et qu'il suffisait parfois qu'il manque simplement une pièce produite à l'autre bout du monde que l'ensemble de la production s'arrête. Je crois qu'ils ont pu mesurer à quel point ils étaient finalement extrêmement vulnérables. Il y a donc beaucoup de besoins d'extension à l'heure actuelle, de production ou de nouveaux mètres carrés d'extension d'entreprise sur le secteur de GBM. C'est donc un mouvement assez violent. GBM demeure un secteur plutôt très attractif, notamment vis-à-vis des territoires limitrophes, ce qui doit également nous interroger.

L'autre point concerne aussi le contexte assez particulier d'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières. Là aussi, cela doit nous interroger en termes de développement économique. Nous voyons aussi là la vulnérabilité par rapport à des conflits qui peuvent avoir lieu aux portes de l'Europe. Un autre point sur lequel tous les candidats à la présidentielle étaient d'accord concerne la nécessaire industrialisation de notre pays. C'est vrai que par rapport à ce que je disais précédemment sur le fait qu'il y ait des volontés extrêmement fortes d'extension des entreprises, je ne sais pas si c'est la matérialisation de décisions qui auraient pu être prises il y a un an, mais je constate qu'il y a un très fort besoin de développement. Les contraintes environnementales sont de plus en plus fortes. Nous devons donc absolument les intégrer. C'est vrai que la production des usines du futur ne sera pas la même que celle que nous avons connue jusqu'à présent. Cela passera à la fois par des panneaux photovoltaïques, par la gestion des eaux pluviales, peut-être même par la notion de propriété.

Nous ne devons pas nous déconnecter de l'aspect de propriété du foncier et voir la location de bâtiments industriels. Cette logique est quand même extrêmement nouvelle par rapport à ce que nous avons connu au cours des décennies précédentes. Le territoire bisontin a une caractéristique partagée par d'autres territoires de notre région : il n'y a pas de friche industrielle. Vous savez que l'on parle souvent potentiellement du fait de réformer ou de réhabiliter des friches. Or, sur le territoire du Grand Besançon, elles sont extrêmement peu nombreuses. Cela veut dire que très souvent, on est dans le domaine de l'extension. S'agissant de la consommation des surfaces, ce sont environ 10 ha/an pour le domaine économique et cela représente globalement 30 % des terres supplémentaires artificialisées pour tout ce qui est du domaine de l'économie et de l'artisanat, les 70 % restants étant plutôt dédiés au logement.

Sur les critères que nous avons souhaité prendre en compte dans les différentes zones, il s'agit à la fois d'étudier la qualité des terres agricoles, la topographie. Nous avons effectivement une topographie très accidentée sur GBM, ce qui signifie que les coûts d'aménagement sont nettement plus importants que dans d'autres secteurs totalement plats. C'est notre histoire et c'est aussi notre géographie. Nous devons donc faire avec. Nous avons pris en compte également la desserte en transport en commun et les accès autoroutiers, la proximité de logements, voire de production future de logements et un certain équilibre géographique au niveau de l'ensemble du territoire de GBM.

Comme je le disais lors du dernier Conseil Communautaire, le candidat d'alors, qui était Emmanuel MACRON, proposait des baisses de dotations à hauteur de 10 Md€ sur le quinquennat, soit environ, toute chose étant égale par ailleurs, une baisse des 8 % des dotations aux collectivités tous les ans pendant cinq ans. Cela signifie que cela aura un impact certain sur notre manière de fonctionner. Nous devons dès à présent nous en préoccuper. Cela veut dire que nous allons en résumé aménager les zones le plus facilement aménageables à un coût et à un prix de revient le plus faible possible, ce qui est également intervenu dans notre raisonnement. Nous avons donc souhaité avoir une vision d'agglomération en nous référant également à des documents comme le SCoT, document prescriptif en cours de révision, le nôtre datant de 2011 et ayant déjà tracé une armature territoriale que nous avons souhaité respecter.

Il y a quand même un point de vigilance concernant la tension actuelle au niveau économique sur le facteur du recrutement. C'est le point majeur dont nous parlent actuellement les chefs d'entreprise. Le taux de chômage est de 5,5 %, ce qui est extrêmement faible. Cela signifie qu'il y a potentiellement dans le domaine industriel sur le secteur de Besançon plusieurs centaines d'emplois vacants. C'est donc une question que nous devons également nous poser. Je pense que l'une des solutions pourrait être la robotisation. C'est vrai que la France est plutôt très en retard comparée à l'Allemagne dans ce domaine. Pour autant, ce problème risque d'être durable et il n'est pas propre à la Bourgogne-Franche-Comté, quasiment toutes les régions françaises étant confrontées à ce problème.

Sur cette première diapositive que je découvre, mais sur laquelle je suis globalement d'accord, puisqu'elle correspond à ce qui vous a été présenté dans différentes réunions, ce débat étant passé une fois en Bureau-débats, deux fois en Bureau et deux fois en Commission n°06 et dans la mienne, vous voyez apparaître en priorité n°1 (en jaune) des zones d'activités économiques aménagées à court ou moyen terme. Il s'agit de :

- la zone de Marchaux-Chaudefontaine (37 ha), soit une zone de 30 ha et d'une zone de 7 ha : cette dernière est en terre agricole et c'est la seule ; en même temps, c'est potentiellement la seule d'une taille suffisamment importante pour accueillir un projet économique de grande envergure (il est tout à fait possible que cette zone ne soit jamais utilisée, mais nous avons quand même souhaité la réserver potentiellement si jamais un jour un grand projet devait émerger),
- à Pelousey, la zone de Champ Pusy (3,7 ha),
- une extension de la zone du Cheneau blond dans la commune de Saône, avec une volonté de repositionnement principalement sur les thématiques de l'artisanat et de l'industrie,
- la zone des Portes de Vesoul sur la ville de Besançon, entre la rue de Vesoul et dans le prolongement de Témis Microtechnique,
- la zone de Champs Chevaux à Saint-Vit,
- la zone d'activités de Gennes (0,6 ha) que vous aviez validée lors du dernier Conseil.

Nous avons en priorité 2 (en vert) des zones à étudier pour lesquelles les études préopérationnelles vont être lancées. Il s'agit de :

- la zone de Besançon-François, dans le prolongement de la technopole Témis Santé de l'autre côté de la rue de François,
- la zone des Andiers sur la commune de Thise,
- la zone de Pouilley-Pelousey sur la commune de Pouilley-les-Vignes et limitrophe du supermarché.

Nous pourrions également ajouter l'extension n°2 de la zone de Cheneau blond qui, après redéfinition du SRADDET par le Conseil Régional du Doubs, pourrait potentiellement intégrer ce schéma.

Parallèlement à cela, il y a des projets en cours de commercialisation et pour lesquels nous vous proposons des évolutions. Il s'agit de Chemaudin-Vaux (7,8 ha) sur laquelle il y a une question par rapport au déboisement. Cette zone était déjà actée dans les schémas, elle a été reboisée. La question du déboisement se posant, nous devons étudier le sujet. Vous avez également la zone, dont vous me parlez souvent, qui est celle des Auxons pour laquelle nous demandons un changement de programmation pour la positionner désormais sur l'industrie et l'artisanat. Il y a également une décision politique sur la technopole Témis, au-delà du chemin de Crête, où il reste une zone que nous devons arbitrer entre économie et logement. Il reste également une zone sur la commune de Chalezeule, sur la ZAC des Marnières. Parallèlement, il y a environ 16 ha à l'heure actuelle d'opérations privées qui peuvent répondre à des besoins ponctuels.

Je vais dire un mot pour le maire de Mamirolle qui a attiré mon attention sur la zone du Noret 2. Je pense que nous n'avons pas suffisamment étudié cette zone qui est dans le prolongement de celle du Noret 1. J'ai reçu des documents la semaine dernière. Je demande que l'on étudie également attentivement cette zone. Mamirolle a une situation géographique très particulière. Elle est vraiment à la frontière de GBM. La pression est donc assez importante. De nombreux industriels veulent aller à Mamirolle. Nous devons nous poser la question de l'étude de cette zone du Noret 2. Voilà rapidement ce que je pouvais dire. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des interventions ?

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je vais apporter quelques précisions. Je suis d'accord avec l'ensemble du document, bien évidemment, puisque nous y avons passé beaucoup de temps. Cela a été très long. Ce qu'il est en ressorti, c'est bien, mais je pense que, et je l'ai dit plusieurs fois, nous aurons peut-être à le regretter plus tard, ce que je n'espère pas. En effet, nous ne sommes peut-être pas allés assez loin. Je continue à penser que malgré tous les commentaires qui ont été apportés, les surfaces qui nous ont été présentées et celles qui seront mises à la consommation sont insuffisantes à mes yeux. Il existe peut-être plusieurs possibilités pour apprécier le nombre d'hectares mis à disposition. C'est vrai que les lectures sont différentes, tout le monde ne regardant pas le document de la même manière, mais pour moi, le compte n'y est pas.

Nous devons être extrêmement vigilants par rapport à la concurrence, car parmi nos amis de la Haute-Saône, du Jura, peut-être de la Côte-d'Or, tous ceux qui nous entourent, certains font une lecture peut-être un peu osée. Ils se trompent peut-être, ils prennent peut-être des chemins trop ambitieux, mais je pense que nous devons avoir un focus important sur ce que feront nos partenaires, qui sont aussi nos concurrents, notamment à cause de la mobilité. On le dit assez souvent dans cette enceinte. Les ménages ont la tentation d'aller plus loin, de s'éloigner de notre capitale qu'est Besançon, ce qui entraîne de la circulation sans doute inutile. La loi datant d'août 2021, à l'échelle du temps, on peut considérer que 2050, c'est loin, c'est dans 30 ans. Qui sera encore dans cette assemblée dans 30 ans ? Certainement les plus jeunes, bien sûr. Comme cela fait loin, il y aura, à mon sens, des modifications législatives pour tenir compte d'un certain nombre d'aléas.

D'ailleurs, j'ai vu dans la presse spécialisée et dans les décrets qui paraissent les uns après les autres que l'on a déjà ouvert une petite porte, puisque les projets d'intérêt général majeurs seront peut-être considérés avec une appréciation différente. Je ne sais pas ce qu'elle sera. Les juristes nous apprendront peut-être ce qu'est un projet d'intérêt général majeur, mais vous voyez que dans notre pays de droit, les tribunaux se feront des plaisirs pour apprécier cette notion. Je suis aussi bien certain qu'il y en aura encore beaucoup d'autres. C'est ma première observation qui n'est pas une contestation, mais c'est mon sentiment.

S'agissant de mon deuxième commentaire, Nicolas BODIN l'a dit, mais je voudrais aussi revenir sur le Noret. En regardant les choses de plus près, je me suis aperçu que nous n'avons peut-être pas trop rapidement mis de côté, mais nous n'avons peut-être pas bien compris le positionnement stratégique de Noret 2. La zone du Noret 1 est complète aujourd'hui, nous le savons. Quant au Noret 2, je considère que nous sommes passés un peu rapidement. En regardant le dossier avec les services, nous avons une zone avec un avant-projet, des études engagées, beaucoup d'argent dépensé. La zone d'aménagement différé a été renouvelée jusqu'en 2025 par Monsieur le Préfet, parce que nous n'étions pas suffisamment prêts à l'époque, je pense, pour ouvrir la commercialisation de cette zone. Je fais vraiment partie de ceux qui pensent que nous avons peut-être commis une erreur. Cela arrive de faire des erreurs, mais il faut savoir les admettre. Je considère que compte tenu de l'économie géographique aujourd'hui, le secteur du Plateau se développe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Du coup, tu as dépassé le temps. Tu sais que c'est 5 minutes. Tu pourras reprendre la parole si tu le souhaites.

M. FELT.- Je reprendrai donc la parole tout à l'heure, car j'ai encore des choses à dire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons désormais un petit minuteur qui nous permet d'être plus précis.

M. FELT.- J'avoue ne pas l'avoir regardé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HUOT.- Merci, Présidente, de me donner la parole. Je vais donner deux éléments, un premier concernant le Plateau et un deuxième plus détaillé concernant spécifiquement cette zone du Noret. Bien sûr, j'ai regardé de très près, peut-être un peu tardivement, ce rapport sur le schéma à travers soit le Bureau, soit le Conseil Communautaire d'aujourd'hui. Je vais donc vous faire part de mes remarques. D'abord, sur notre territoire, je voudrais émettre une alerte pour la disparition du projet du Noret 2, dont les études préopérationnelles sont engagées. Par ailleurs, le secteur du Plateau pourrait rester un parent pauvre, car lorsque vous regardez le détail du rapport, des réserves sont émises pour Cheneaux blond à Saône. Si elles n'étaient pas levées, si les études de l'extension prévue ne pouvaient pas aboutir, cela voudrait dire que cette zone pourrait être remise en cause, ce qui veut dire que sur notre Plateau où nous sommes en périphérie avec d'autres intercommunalités, il ne resterait que la zone de Gennes pour une superficie de 0,6 ha.

De plus, je suis assez étonné qu'aucune concertation n'ait été tenue, alors que par exemple, à l'origine de la zone du Noret, cette zone a été communale. Cela veut dire que nous avons fait le choix à un moment donné que les terrains que l'on affectait n'étaient pas affectés à l'habitat, mais à une activité de caractère plutôt PME ou artisanat. Cette zone du Noret est située à l'entrée du territoire de notre intercommunalité. Elle est accessible par un échangeur directement par la N57 (4 voies). C'est avec surprise et colère que je constate qu'il n'est fait nulle part état du projet Noret 2 à Mamirolle dans l'ensemble du dossier. C'est un abandon des études préopérationnelles déjà engagées. Il existe un Comité de Pilotage de la ZAE du Noret. Il porte à la fois sur la commercialisation de l'existant (zone du Noret 1) et sur le projet d'extension du Noret 2. Se sont tenus 7 Comités de Pilotage, dont le dernier le 5 février 2019.

À cette date, au regard des surfaces à commercialiser sur la zone du Noret 1, des procédures engagées, il a été proposé de différer l'aménagement du Noret 2. À ce jour, la zone existante du Noret 1 est arrivée à saturation. Il ne reste plus aucun terrain à proposer. Ce projet du Noret 2 n'a jamais été arrêté. Sur le Noret 2, l'avant-projet d'aménagement est finalisé, des études sont engagées. On a un arrêté préfectoral datant du 23 décembre 2019 et portant renouvellement de la zone d'aménagement différé du Noret 2 qui est renouvelée pour une durée de 6 ans. Cette zone a une vocation artisanale et industrielle. Elle s'inscrit dans le cadre des orientations du SCoT de la CU GBM qui identifie cette zone comme une zone structurante de l'agglomération et qui autorise son extension (délibération unanime du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013). Les terrains concernés sont situés en continuité de la zone existante et ne font pas partie des zones de protection agricole identifiées par le SCoT sur le secteur du Plateau. Ce site constitue un secteur stratégique en termes d'accessibilité, d'attractivité compte tenu de sa localisation, de la RN57 et d'éventuels concurrents des intercommunalités qui nous sont mitoyennes.

L'extension de cette zone s'inscrit dans les orientations définies par la CU GBM en matière de développement des sites économiques stratégiques en vue d'assurer un maillage territorial cohérent. L'ouverture du secteur couvert par l'annualisation nécessitera une évolution du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Mamirolle (délibération unanime du Conseil Communautaire du 26 septembre 2013). Si j'ai donné mon accord pour différer l'aménagement du Noret 2 pour que les investissements soient faits en temps opportun, la contrepartie est un accord moral pour que ce projet soit réactivé lorsque les conditions de son différé n'existeraient plus. C'est l'engagement des élus de l'époque. Le Covid est arrivé sur 2020 et 2021, ce qui a fortement perturbé l'ensemble des fonctionnements que nous avons pu connaître. Il est vrai que j'avais sollicité formellement la Présidente pour réexaminer ce projet à la vue des éléments que je viens de vous indiquer. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente, peut-être pour rebondir aussi sur les propos de Marcel FELT, j'ai pu aborder cette situation des ZAE lors du Conseil Communautaire du 23 février dernier, lorsque nous avons parlé des orientations budgétaires. D'ailleurs, les ZAE n'étaient pas du tout présentes dans les orientations budgétaires dans cette stratégie. On ne voyait pas du tout les éléments. J'avais pu pointer à cette époque des éléments différents. Je pense qu'il faut aussi être honnête intellectuellement. Un retard a été observé aussi sous l'ancienne mandature, parce que c'était aussi un fait réel. Depuis quasiment deux ans, depuis le début de ce mandat, rien ne se passe fortement en matière de ZAE. J'avais également pointé des divergences entre vous et le Vice-Président par voie de presse, puisque nous avons pu le lire dernièrement. Nous savons aussi le temps perdu quand on sait qu'il faut entre deux et trois ans pour pouvoir réaménager ou créer une ZAE. À cette époque, j'avais donc alerté de notre inquiétude.

J'ai envie de dire que ce rapport arrive enfin aujourd'hui. À l'image de ce qu'a évoqué Marcel FELT, je pense qu'il va dans le bon sens au regard de la situation urgente de cette raréfaction aujourd'hui de nos espaces pour développer notre économie. Cependant, il faut regarder aussi ce qui nous entoure. Comme on dit, « comparer n'est pas raison », mais en faisant un parangonnage avec l'ensemble des territoires voisins, nous nous apercevons que nous sommes fortement en retard. D'ailleurs, je l'avais évoqué sur le ton de la boutade à Nicolas BODIN. Je lui avais demandé à l'époque comment il allait faire au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) pour donner ou vendre des espaces au monde économique en sachant que nous n'en avons plus, puisque nous n'avons aujourd'hui que 18 ha disponibles.

Je crois qu'aujourd'hui, si nous travaillons un peu sur ce parangonnage alentour, ce sont 18 ha disponibles sur GBM, contre 160 ha sur Montbéliard, quasiment 1 000 ha sur Dole, dont 800 aux alentours de l'aéroport et de l'A39, quasiment 300 ha disponibles à Dijon, dont 100 ha vers l'aéroport. Un peu plus loin, si l'on regarde du côté de Metz, ce sont 80 ha disponibles. En fin de compte, ce sont 4 à 50 fois de plus que ce que nous pouvons proposer aujourd'hui immédiatement. L'inquiétude est que nous avons aujourd'hui une difficulté concernant ces parcelles allant de 0,5 ha à 2 ha, puisque nous avons une raréfaction aussi de ces espaces-là. Nous sommes donc cruellement en retard. Qui a raison ? Les vertueux ou les trop vertueux d'un côté ? Les trop frileux de l'autre ? Je ne le sais pas, l'avenir nous le dira. Évidemment, à l'horizon 2050, la loi nous y oblige. Nous serons à 87 ha si nous respectons la loi, mais 2050, c'est loin. En attendant, les autres territoires avancent.

Dans ce contexte concurrentiel entre les territoires, nous le voyons, la promotion commerciale est un atout supplémentaire pour capter les entreprises extérieures. J'aimerais que vous puissiez évoquer ce soir cette stratégie marketing d'ensemble que vous avez développée pour pouvoir faire venir des entreprises immédiatement, au moins sur les 18 ha disponibles aujourd'hui et dans les 71 ha à venir. Quelle est cette stratégie marketing ? Vous parlez aussi des 71 ha dans un futur proche, ou en tout cas à moyen terme. Qu'entendez-vous par « moyen terme » ? Il serait aussi intéressant de pouvoir le voir. Plus globalement, c'est plutôt une troisième question. Sur tous les territoires engagés dans cette compétition, nous voyons bien que les acteurs territoriaux expriment aujourd'hui cette attractivité à travers une offre territoriale d'accueil présentée aux entreprises. Pouvez-vous évoquer les ressources socio-économiques que vous souhaitez développer en parallèle ? Je veux parler des dessertes numériques, des voies d'accès, de tout ce qui touche les services à la personne, parce que je pense que cela doit être mené aussi en parallèle avec le développement de ces zones.

Pour conclure, je ne voudrais pas forcément être insolent par rapport à cela, mais nous aurions tort de la négliger. Nous disposons à mon sens d'une ZAE extraordinaire à ciel ouvert qu'est le cœur historique de Besançon, avec notre patrimoine local autour de la Citadelle, nos musées, Osselle, la rivière du Doubs et autres s'y rattachant, en tout cas, ce triptyque ou ce trio que l'on peut faire entre notre patrimoine, entre la nature et à travers nos espaces naturels, mais à travers le cœur historique qu'est le centre-ville de Besançon. Je pense que nous devons capitaliser davantage sur cette ZAE aujourd'hui extraordinaire pour Grand Besançon Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. MICHAUD.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste apporter quelques réponses et des précisions par rapport à ce qui est inscrit dans les documents d'urbanisme des collectivités qui nous entourent et la réalité de ce qu'est la loi. Aujourd'hui, Ludovic FAGAUT a raison, ces zones sont bien inscrites dans les documents actuels des collectivités qui nous entourent. Cependant, elles sont dans le même cas que nous, c'est-à-dire qu'ils devront consommer deux fois moins que pendant les 10 années de référence, donc les 10 années antérieures au 22 août 2021. La référence sera celle-là. Même si nous pouvions inscrire 10 000 ha, nous ne pourrions pas les faire. Il faut bien en être conscient. Je crois que nous avons su être volontaires et inscrire ces zones pour l'avenir. Au départ, nous étions quand même sur des réflexions bien moindres en surface, mais nous avons ce besoin pour accueillir des entreprises et pour l'extension des entreprises existantes.

J'ai quand même une intuition et Nicolas en a parlé. Demain, on n'implantera pas les entreprises de la même façon qu'on les implante aujourd'hui. Si l'on prend n'importe quelle zone aujourd'hui et que l'on regarde comment les bâtiments sont implantés, on s'aperçoit qu'il y a énormément de place perdue, énormément de parkings qui pourraient être mutualisés et que l'on pourrait planter deux fois plus de surfaces bâties sans problème, en ayant l'impression que la zone est beaucoup plus verte et agréable. D'ailleurs, c'est la même chose pour ce qui concerne l'habitat. Nous devons vraiment avoir ces réflexions. Pour nous également, en tant que collectivité, cela a un grand intérêt. Quand on aménage différemment, cela coûte moins cher à la création de la zone, car on va mettre moins de voiries, moins de réseaux et cela va coûter moins cher dans le temps, puisqu'en maintenance, par la suite, on va faire des économies. En effet, lorsque l'on a moins de voiries, moins de réseaux, on fait également des économies en maintenance.

Je crois que l'on peut aujourd'hui répondre à certaines demandes. Je crois qu'il sera indispensable de retravailler dans le temps et d'avancer en fonction des demandes que l'on a. Cela étant, en y répondant, en étant exigeant, en mettant des règles dans nos zones, puisque ce seront nos zones d'activités, on pourra améliorer les implantations, la densité. Je crois que c'est vraiment essentiel pour l'avenir. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Le développement de nos zones d'activités économiques sur le territoire du Grand Besançon s'analyse pour moi selon 3 échelles toutes liées les unes aux autres. Le développement, c'est tout d'abord s'inscrire dans l'effort national de redressement productif du pays, s'inscrire vers l'autonomie stratégique et la réindustrialisation, ce que Monsieur BODIN a parfaitement dit tout à l'heure. Le Grand Besançon possède une histoire industrielle forte, des pôles d'innovation et de recherche reconnus, et un label UNESCO reconnaissant nos savoir-faire horlogers. Cela signifie que notre tissu économique local est dynamique et qu'il est prêt à cette reconquête industrielle qui doit reconduire à l'installation, voire la relocalisation de filières qui avaient jusqu'alors quitté notre territoire. Je pense à la production de masques que l'entreprise Pressequip a relancés au plus fort de la crise à Dannemarie-sur-Crète, ou encore notre pôle Témis Santé, moteur dans la recherche biomédicale à qui nous devons permettre, par la mise à disposition de foncier, le développement et la relocalisation de la production médicamenteuse.

Ensuite, il y a l'échelle régionale. Nous sommes une place centrale régionale et nous battons – et je me bats – pour que nous restions une grande place centrale régionale. Si nous avons perdu le statut de capitale administrative, battons-nous ensemble pour conserver notre statut de capitale économique. Personnellement, cela me paraît une évidence et cela ne l'est visiblement pas pour tous, mais mieux vaut que les entreprises investissent dans le Grand Besançon plutôt qu'ailleurs sur le territoire français ou franc-comtois.

Le développement des zones d'activités n'empêche absolument pas d'être soucieux de la moindre artificialisation des sols. Il ne s'agit pas d'occuper le plus de foncier possible, mais bien de répondre à un manque de foncier à court terme – Catherine BARTHELET l'a indiqué tout à l'heure – et aussi d'anticiper et de permettre les initiatives de demain. Je vous invite tous à réfléchir sur l'avenir de la santé de nos communes, de la place de notre université, de la place de notre hôpital sans un écosystème entrepreneurial qui vitalise nos territoires.

Enfin, il y a l'échelon local, échelle la plus concrète pour les habitants. Si nous voulons augmenter le niveau et la qualité du service public, engager des politiques sociales et écologiques à la hauteur des enjeux, simplement améliorer la qualité de vie de nos habitants, il nous faut alors plus d'entreprises sur le territoire du Grand Besançon, sauf à vouloir indéfiniment augmenter les impôts. Vous connaissez mon point de vue. Si nous ne voulons pas augmenter les impôts des particuliers ou des entreprises, nous devons impérativement augmenter le volume d'entreprises ici. C'est grâce aux entreprises, à la richesse qu'elles créeront, que se créera l'emploi ici, que le pouvoir d'achat des habitants sera amélioré ici et que nous obtiendrons ici de nouvelles ressources financières afin de mener à bien nos politiques publiques.

Quand il s'agit d'autonomie stratégique du pays, du rayonnement du Grand Besançon, de prospérité et de bien-être des habitants, je crois que nous devons avoir des ambitions. Je partage tout à fait les remarques de Marcel FELT. Nous aurions pu aller plus loin, j'aurais aimé que nous allions plus loin, mais je reconnais que cela va dans le bon sens et je voterai ce dossier. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. La parole est à Lorine GAGLIOLO.

Mme GAGLIOLO.- Nous sommes invités ce soir à nous prononcer sur la politique d'accueil des activités économiques de GBM, sur l'aménagement de 71 ha à court et moyen terme et sur la poursuite d'études préopérationnelles de 19 ha de zones d'activités économiques. J'entends des voix qui s'élèvent contre cette folle course en avant et d'autres qui regrettent que nous soyons trop prudents, avec trop peu d'ambition. Notre cap est clair. Nous devons modifier nos manières de faire et agir pour l'intérêt général en toute circonstance. Nous pourrions prendre une mesure forte et stopper l'aménagement de nouvelles zones. C'est d'ailleurs ce que les citoyens qui nous ont accueillis aujourd'hui attendent de nous. Ce serait nous résoudre à voir nos artisans rester dans leur garage et les empêcher de se développer localement ou les regarder s'installer à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile et de leur périmètre d'action. Nous faisons le choix de maintenir les emplois de proximité sur GBM, d'aménager le territoire de manière à limiter les déplacements domicile/travail et de prendre notre part dans la transition écologique des entreprises et de la société.

Comme l'a évoqué Monsieur CROIZIER à l'instant, stopper l'aménagement de nouvelles zones entraînerait un manque à gagner sur des recettes fiscales liées à l'accueil d'activités économiques. Or, nous avons besoin plus que jamais de moyens financiers pour mener la transition de société à laquelle nous sommes confrontés. Si ce mandat est celui du climat, c'est aussi celui des impasses budgétaires à l'échelon local. Je suis consciente que le monde ne sera pas vivable pour mes vieux jours si nous ne changeons pas radicalement nos modes de faire, mais nous agissons à la hauteur de nos moyens et dans le respect d'un cadre réglementaire que nous ne décidons pas. Nous espérons que les élus, qui auront le pouvoir législatif à leur portée d'ici peu, s'empareront de certains leviers financiers pour soutenir la transition dans les territoires. Ouvrir 71 ha à l'aménagement semble important pour permettre à 40, à 150 PME et entreprises de taille intermédiaire de s'installer sur GBM, sur des parcelles de 0,5 à 2 ha, voire 5 ha à la marge.

Si nous souhaitons participer à notre niveau à la réindustrialisation de l'économie, nous n'avons pas vocation à accueillir des projets structurants majeurs, pour rebondir sur les propos de Marcel FELT. Nous n'en aurons pas sur notre territoire si nous regardons en détail leur définition et à en croire les propos d'Eric HOULLEY et du régional. Catherine BARTHELET et Nicolas BODIN ont présenté les différents éléments que nous avons superposés pour en arriver à vous proposer ces espaces. Il est effectivement regrettable d'avoir à modifier la vocation de terres agricoles, et je voudrais apporter des précisions sur ce point. Je continuerai à dénoncer les projets sur les meilleures terres agricoles, celles qui présentent une bonne qualité agronomique, faciles à exploiter et qui bénéficient d'une ressource en eau accessible. Nous avons besoin de ces terres pour garantir notre résilience alimentaire. Nous avons donc ciblé les terrains qui alliaient ces considérations environnementales aux besoins de grandes parcelles et à l'optimisation financière qu'une bonne gestion de l'argent public nous oblige à avoir.

Si la perspective d'aménager 71 ha à court et moyen terme ne me réjouit pas, je veux insister sur le fait que de nombreuses études sont encore nécessaires avant la concrétisation du moindre projet. C'est dans cette optique aussi que nous validerons la poursuite d'études préopérationnelles sur 19 ha supplémentaires, car nous avons besoin de cibler les parcelles les plus adaptées pour l'émergence finale de projets. Je voudrais aussi rappeler que « aménager » ne veut pas dire « bétonner », puisqu'il est évident que des espaces de nature doivent persister et nous serons attentifs à l'infiltration naturelle des eaux de pluie si elles ne sont pas récupérées. Il me semble utile de rappeler que lors du dernier Conseil, nous avons collectivement admis que l'écologie devait être un des piliers de toutes nos politiques publiques. À ce titre, les excès de prudence que l'on nous prête sur ce rapport me paraissent exagérés lorsque l'on connaît l'état de nos sols et les conséquences écologiques de certains aménagements (atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone et augmentation des risques naturels en accentuant le ruissellement).

La gestion de l'eau est également primordiale, comme l'a rappelé la Présidente ce soir. Nous sommes une des régions où la pluviométrie est la plus importante, mais avec des précipitations irrégulières et des sols karstiques, nous sommes sur un territoire particulièrement vulnérable. En juillet 2021, un arrêté ministériel avait par exemple reconnu l'état de catastrophe naturelle pour Besançon suite à la sécheresse subie à l'été 2020. Les projets que nous portons dans cette délibération sont en accord avec les orientations de la loi Climat et Résilience, comme l'a évoqué Catherine BARTHELET. Cette loi nous impose une trajectoire dite « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 30 ans. Si certains aimaient engager un maximum d'aménagements tant qu'il est encore temps, nous assumerions de réduire dès maintenant les surfaces d'études pour prendre nos responsabilités et ne pas laisser aux élus des mandats suivants la charge de se conformer à la loi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FELT.- Merci de me donner la parole une deuxième fois. Je ne reviens pas sur le Noret, puisque notre collègue de Mamirolle a très bien dit les choses. J'admets juste humblement (*mea culpa*) le fait de ne pas avoir vu l'importance de cette réalisation. Je n'ai pas pu terminer mon propos tout à l'heure, mais il n'y a pas forcément de causalité avec le sujet que nous venons évoquer. Cependant, il y a une causalité certaine quand même. Je m'explique. Je vais vous donner mon opinion, parce que je trouve cela insupportable. Je pense que lorsque l'on est élu, il faut se respecter. Nous avons tous des opinions différentes. Ici, c'est une somme de compétences, mais aussi une somme d'opinions. J'ai les miennes ; parfois, je les défends ; parfois, je ne les défends pas. Toutefois, lorsque je les défends, si l'on me dit que ce n'est pas bien et que l'on me le prouve, j'accepte la critique.

En revanche, l'invective et l'insulte, je trouve cela insupportable. C'est pour cela que j'en parle ce soir. Je trouve cela insupportable, car dans notre société d'aujourd'hui, chaque seconde, on tweete, on commente, on fait des SMS, quelquefois, on fait des mails, ce qui est embêtant, parce que cela laisse des traces. Cependant, il y a une dépersonnalisation de l'opinion. J'ai reçu un SMS cette semaine, que je considère comme étant inacceptable pour moi, injurieux à mon propos. Je passe, parce que je ne suis pas là pour dire ce que le SMS contient, ce n'est pas le problème. Quand on dit « injurieux », vous imaginez bien toutes les choses que l'on peut dire même lorsque l'on est en colère. Je voudrais quand même vous faire sourire un peu, car il est tard. Dans ce SMS, il était écrit notamment que je suis « à la solde des verts et des communistes ». J'ai réussi à vous faire rire, c'est bien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je peux dire quand même que c'est une *fakenews*.

M. FELT.- Oui, mais c'est quand même dans la boîte. Je vais vous dire autre chose. Le Général DE GAULLE avait le sens de la formule. J'ai recherché, car je me souvenais de cette formule. Lors d'une conférence de presse, et il y en a eu beaucoup, il avait répondu à un journaliste qui lui posait une question, dont je n'ai pas retrouvé la teneur : « pourquoi voulez-vous qu'à 67 ans, je commence une carrière de dictateur ? » Je voudrais emprunter la formule du Général en la modifiant légèrement. Pourquoi voulez-vous qu'à mon âge, je commence une carrière de communiste ? En revanche, pour les verts, je pondère. Je n'ai pas de problème avec les verts, car je pense que j'ai la sensibilité qu'il faut pour adapter mon comportement aux défauts de cette planète. Nous sommes tous un peu écologistes. Certes, je suis un peu excessif dans les hectares, mais dans ma façon de me comporter, dans la façon d'éduquer mes enfants et mes petits-enfants, je suis écologiste. Néanmoins, quand on est écologiste, ce n'est pas prendre parti, mais c'est tout simplement respecter la nature.

Je voulais quand même vous dire cela, car j'étais très en colère. Je dis toujours ma façon de penser, je suis assez direct. J'aime bien l'humour, mais s'agissant de l'invective, je n'ai pas grandi dans cet esprit. Ce n'est pas ma tasse de thé, et je le dis. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Pour clore cet élément, comment dire les choses, Marcel ? Je pense qu'à un moment donné aussi – je ne le dis pas pour toi, mais aussi pour tout le monde – prendre les médias pour exprimer des désaccords mérite sans doute de le faire une fois que l'on a laissé les assemblées se réunir et s'exprimer. Toutes les réunions que nous faisons et toutes les informations que nous avons méritent de suivre le processus de décision démocratique. Je le dis, c'est pour tout le monde. Je pense qu'il est nécessaire que nous retrouvions tous un peu de discipline. Quant aux injures, je ne les connais pas. Je ne les commenterai donc pas plus. Je continue à donner la parole à ceux qui la demandent.

M. POULIN.- Madame la Présidente, chers collègues, bonsoir. Nous avons ce soir à examiner le rapport dédié à l'implantation future de zones d'activités économiques dans le Grand Besançon. Lorine GAGLIOLLO a déjà dit et rappelé avec justesse les enjeux et les réponses apportées par le groupe de travail qui s'est réuni de longues heures sur le sujet. Toutefois, permettez-moi d'insister sur quelques éléments. Actons tout d'abord que ce rapport nous amène à sauver de nombreux hectares de l'urbanisation. Les PLU communaux indiquaient 370 zones potentielles à urbaniser, nous délibérons aujourd'hui sur 9, soit autant d'hectares préservés. C'est le fruit de la volonté courageuse de remettre à plat le dossier dès l'arrivée de la Présidente et sur lequel certains et certaines d'entre nous ont planché plusieurs mois. Sans cette décision, nous n'aurions aucune visibilité sur ce dossier.

Les terres avec les plus forts enjeux agricoles et environnementaux ne seront pas dédiées aux zones d'activités économiques dans le Grand Besançon. Nous pouvons acter cela avec cet acte. Nous appliquons la loi, nous allons même plus loin que la loi. C'est un point d'amélioration significatif. Notre modèle de société évolue très vite, particulièrement en matière d'économie. Nous sommes entre un ancien modèle et un nouveau modèle, un peu à ce carrefour. L'économie, à l'horizon 2050, terme du schéma discuté ce soir, ne pourra pas du tout se vivre comme aujourd'hui. Nous ne faisons pas aujourd'hui ce que nous faisons hier et nous ne ferons pas demain comme nous faisons aujourd'hui. Je rejoins d'ailleurs sur ce point Jean-Paul MICHAUD. Ce nouveau modèle qui se vit déjà sur nos territoires doit s'installer durablement au regard de l'urgence des enjeux climatiques et sociaux.

Soyons ici, dans le Grand Besançon, les pionniers de cette nouvelle façon de faire de l'économie, compatible avec les enjeux du 21^e siècle. C'est possible, mais cela ne passe pas, par exemple, par le modèle de zone d'activités économiques avec de grands hangars gourmands en foncier et en énergie. Pour faire face aux enjeux du 21^e siècle, il est urgent de revoir ce modèle. Aussi, je souhaite que la transformation en zone d'activité des 71 ha indiqués dans ce rapport ne soit pas réalisée en totalité. Chaque zone, chaque installation devra être regardée dans les détails pour observer son degré d'acceptabilité aussi bien au niveau des enjeux environnementaux que des modalités de construction, voire des types d'activité. En résumé, notre foncier ne peut être dédié à l'activité économique que si elle est compatible avec les impératifs écologiques. Cela a été rappelé à de multiples reprises, mais je me permets d'insister.

Le foncier agricole est un trésor pour notre territoire aujourd'hui et demain. C'est ce foncier que nous devons préserver en priorité et que nous devons toujours mettre dans la balance lorsque nous pensons des activités de zones d'activités économiques. Le Grand Besançon a perdu 800 ha de terres agricoles en 15 ans. Cette donnée doit nous forcer à les préserver davantage. J'entends d'ailleurs Marcel FELT. Il n'est jamais trop tard pour être écologiste et nous pourrions en parler autour d'un verre, sur l'importance de l'écologie, mais tu es le bienvenu, nos portes sont grandes ouvertes. Du coup, j'ai entendu et j'ai lu avec attention dans la presse les propos tenus qui tendent à ce que certains voudraient augmenter au maximum et au plus vite le nombre d'hectares à urbaniser. Je voudrais indiquer que le mécanisme de la ZAN prévu par la loi ne doit pas être l'occasion d'un droit à saccager au plus vite.

La loi Climat et Résilience permet de monter crescendo et d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette sur l'ensemble du territoire français. Cependant, l'application de ce ZAN ne doit pas se transformer en une course au droit à artificialiser, mais en un pas permanent vers la sobriété. C'est en raisonnant aussi au-delà des limites de notre territoire que nous trouverons les clés de la sobriété foncière bonne pour nos territoires, pour l'environnement et pour l'emploi.

N'artificialisons pas ici tant qu'il reste des zones déjà artificialisées ailleurs, à proximité, et même au-delà, à l'échelle de la région. Mobilisons les friches présentes dans la région avant d'artificialiser sur notre territoire. Cependant, le modèle que nous devons adopter est celui de la coopération plutôt que de la compétition dans ces territoires, et c'est aussi cela que nous devons réinventer. Cette concurrence a conduit à la métropolisation et cela a trop souvent pour conséquence d'aspirer chez nous des entreprises présentes dans des villes plus petites ou des territoires voisins. Aspirons-nous réellement à déshabiller le tissu économique de nos voisins pour les mettre sur notre territoire ? Je ne le crois pas. J'émet le souhait que nous puissions mettre ces enjeux au cœur de nos réflexions. J'ai bon espoir et j'appelle de mes vœux que ces nouveaux paradis écologiques deviennent une évidence à court et moyen terme dans nos instances.

Je m'abstiendrai avec plusieurs collègues sur ce dossier, reconnaissant le travail effectué tout en restant très attentif. C'est zone par zone que nous regarderons la compatibilité écologique de chaque projet. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Je remercie Lorine GAGLIOLLO pour son intervention que j'ai trouvée très raisonnable. J'ai trouvé qu'elle allait dans le bon sens. Anthony, je suis désolé, mais tu es encore une fois dans l'excès. Je pense que ce n'est pas sain. Laurent CROIZIER a dit tout à l'heure que l'on avait besoin d'activités économiques pour répondre aux besoins sociaux de notre territoire. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier, car c'est essentiel. Cette notion est importante. Une autre notion l'est aussi et tu dois la connaître. Je veux parler de notre taux d'emploi industriel en France, qui est deux fois inférieur à celui de l'Allemagne. Or, en termes d'écologie, c'est une catastrophe, parce que tout ce que nous ne fabriquons pas localement, nous le faisons fabriquer loin, avec des normes dans des pays où il n'y en a justement pas et où nous aurons des transports et une empreinte carbone supérieure. L'écologie ne doit pas se raisonner à l'échelle du territoire, mais à une échelle beaucoup plus large et c'est indispensable.

Les 71 ha que nous faisons aujourd'hui nous permettront d'être meilleurs sur ce que nous avons fait auparavant. Pourquoi ? Parce que si nous allions maintenant vers zéro, déjà, c'est quasiment impossible, car nous ne pourrions plus accueillir d'entreprise. Toutefois, si nous voulons vraiment nous reconstruire, nous devons en avoir la possibilité. Oui, il faut encore un peu dépenser, mais il faut le faire mieux, comme je l'ai dit tout à l'heure, en aménageant différemment, ce qui va nous permettre de reconquérir effectivement des choses qui aujourd'hui sont très mal faites. J'ai dit tout à l'heure « on peut prendre toutes les zones existantes, on prend une photo aérienne et on s'aperçoit que l'on a des bâtiments très mal répartis, énormément de voiries, très peu d'espaces verts et beaucoup de parkings ». Nous avons donc beaucoup de choses à faire. En revanche, si nous n'avançons pas là-dessus aujourd'hui, si nous ne devenons pas meilleurs, derrière, nous ne saurons pas reconquérir tout cela et je crois qu'il est indispensable que nous ayons ce raisonnement.

C'est pareil en matière d'habitat. Aujourd'hui, on ne peut pas ignorer que l'on déconstruit de l'habitat, parce qu'il ne correspond pas aux besoins de nos habitants ni aux différentes normes aujourd'hui que l'on doit avoir en matière d'isolation, de déplacements, etc. Pour les entreprises, c'est exactement la même chose. Ne soyons pas dans l'excès, faisons le mieux possible, faisons bien, et je crois que là, on a été raisonnable et on a bien fait les choses.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hasni ALEM a demandé la parole.

M. ALEM.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais rapidement intervenir sur plusieurs sujets, mais le premier élément concerne la question industrielle. J'entends que l'on mette en avant la nécessité de réindustrialiser le pays. C'est vrai que la crise du Covid et la désindustrialisation que nous connaissons depuis bientôt 30 ans posent cette question. Cependant, je pense qu'en prenant la question de la réindustrialisation simplement par les espaces disponibles, on prend le problème par le petit bout de la lorgnette, mais un autre élément reste à mettre en avant, à savoir la destruction extrêmement forte de la formation professionnelle en France. Essayez de trouver un soudeur ou un chaudronnier ! Les rares chaudronniers que vous pouvez trouver dans la région vont travailler en Suisse, puisqu'ils touchent quatre à cinq fois plus qu'ici. Nous devons donc travailler tous ces éléments. En nous concentrant sur cette question des espaces disponibles, je pense que nous ne prenons pas l'élément par le bon bout.

Ensuite, plus précisément sur cette question, il y a quand même l'aspect écologique, de la consommation du foncier, de l'impact des activités humaines sur le territoire et sur la nature qui sont de plus en plus importants. Récemment, une des sixièmes limites majeures a été atteinte, c'est-à-dire que le cycle de l'eau est maintenant perturbé par les activités humaines. Nous sommes à la sixième limite majeure sur neuf. Nous sommes donc en train d'atteindre un niveau d'impact extrêmement fort sur la nature, et en 2050, si possiblement un certain nombre d'entre vous ne seront pas là, j'espère être là en 2050. J'en aurai enterré peut-être quelques-uns, je ne sais pas... Plus sérieusement, par rapport à cela, je sais que les décisions que nous prenons aujourd'hui auront des conséquences en 2050 et nous en subirons les conséquences, ainsi que les gens de ma génération. Nous devons donc y réfléchir dès maintenant.

C'est pour cela que sur cette idée de 71 ha, si j'ai bien compris, il y a simplement 7 ha de terres agricoles, ce qui est déjà beaucoup, mais c'est moins que ce que certaines personnes peuvent mettre en avant. Cela semble être un compromis qui peut aller dans le bon sens. Pour terminer, le camarade maire de Miserey-Salines ayant cité le Général DE GAULLE, je vais me permettre de citer le camarade LENINE : « Lorsqu'un bâton est tordu, il faut le tordre dans l'autre sens pour le remettre droit ». Là, nous le tordons dans l'autre sens pour essayer d'aller dans le bon sens, mais j'espère que nous pourrions trouver la solution dans les prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous avez trop de références ! La parole est à Patrick AYACHE.

M. AYACHE.- Merci, Madame la Présidente. J'interviens de façon très courte, parce que mon collègue Anthony POULIN est intervenu en indiquant son abstention. Je trouve fondamentalement dommage ce soir qu'il y ait des abstentions. Je le dis. Évidemment, je les respecte totalement. Sur ce sujet, il m'avait semblé, en écoutant les uns et les autres, que nous étions ensemble en train de prouver que développement raisonnable et écologie étaient compatibles, et que grâce à ce travail que certains ont jugé trop long, nous étions arrivés à une forme de conclusion sur le développement que Lorine GAGLIOLLO a parfaitement expliqué, acceptable et soutenable par tous. Si je fais la démonstration à l'envers des chiffres donnés, nous avons consommé 100 ha de zones d'activités en 10 ans, soit 10 ha par an. Il est proposé, y compris en prenant la phase la plus éloignée, de consommer 87 ha en 30 ans, ce qui fait, si je ne me trompe pas, 3 ha/an, soit 7 fois moins que ce que nous avons consommé dans les 10 dernières années. C'est donc beaucoup plus vertueux en moyenne et en tenant compte de l'échelle de temps que je prends, que ce qui nous est demandé par la loi Climat et Résilience.

Je vois bien que derrière revient le sujet de l'artificialisation des terres agricoles, ce qui est bien normal, c'est le sujet que nous évoquons en matière d'habitat et qui revient en matière de développement économique. Le point essentiel de débat est là. J'ai dit la même chose pour l'habitat et je le répète. En matière d'habitat, avec 900 logements/an, quand on fait le constat nécessaire d'un développement économique raisonné de 70 ou 87 ha selon la façon dont on compte, oui, il faut le dire sans détour : c'est obligatoirement sur des terres agricoles que ce développement se fera. Alors, on ne va pas mettre des zones d'activités sur d'autres zones d'activités. On ne va pas empiler des logements sur d'autres logements. Quand on dit cela, c'est presque un gros mot, mais c'est la réalité et c'est pour cela que je pense que la vraie question, qui a été évoquée ici ce soir, est : comment construire ce nouveau modèle d'urbanisation qui soit vertueux en énergie, sur ces modes de construction, sur ces modes de stationnement ?

À plusieurs reprises, la Présidente a évoqué le cas de parkings communs, etc. C'est là-dessus que nous devons travailler ensemble. Je pense d'ailleurs – je fais un clin d'œil à ma collègue de l'AUDAB – que c'est un excellent sujet de travail pour notre Agence d'urbanisme, parce que nous, maires, élus de Besançon ou des autres communes, nous n'avons pas la réponse à cette question aujourd'hui, puisque c'est nouveau, il faut l'inventer et il faut si possible parvenir à l'imposer à ceux qui construiront sur nos zones. Je pense aujourd'hui que cette proposition qui nous est faite par nos élus aurait mérité un vote à l'unanimité. C'est en tout cas ce que je propose.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je précise que les abstentions n'empêchent pas l'unanimité, mais c'est un détail. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai quelques réactions.

Tout à l'heure, si j'ai bien écouté, et vous me corrigerez si je me trompe, Monsieur POULIN, vous avez dit : « Soyons les pionniers d'un nouveau modèle de développement économique ». Ce n'est pas nous qui faisons le développement économique. Ce sont les entreprises, nous le permettons ou nous ne le permettons pas. C'est justement souvent un problème du débat politique. En effet, le politique croit qu'il fait l'économie. Non, il la permet, ce qui n'est pas la même chose. Quant à l'emploi, ce ne sont pas les politiques qui le créent, mais les entreprises. L'emploi est une conséquence du développement économique, ce n'est pas l'inverse. Là, nous sommes dans ce débat entre contrainte ou incitation. En Commission, j'avais dit à Catherine BARTHELET : « Attention à ne pas surtransposer les lois de protection de l'environnement ». Elles sont nécessaires, je crois que nous les souhaitons tous, l'écologie n'ayant pas de couleur politique. En revanche, il y a ce débat entre la nécessité de contraindre ou d'inciter.

Un chef d'entreprise, c'est très rationnel. S'il est trop contraint, il part ailleurs. S'il est incité et qu'il a intérêt à rester, il reste et il se développe. Deuxièmement, si en se développant et en mobilisant moins de foncier, il a moins de coûts, il le fera sans aucune difficulté. Effectivement, permettons à nos chefs d'entreprise de se développer à moindre coût, c'est-à-dire en rationalisant le foncier. Nous sommes aussi dans le débat croissance/décroissance, d'une certaine façon. En tout cas, je rejoins les propos de Jean-Paul MICHAUD. Malheureusement, l'inflation, pour nous, la hausse de l'énergie est une chance pour la réindustrialisation du pays. Nous avons cette chance qu'aujourd'hui, les coûts de production en France sont quasiment équivalents au coût de production en Asie avec le transport. De plus, Jean-Paul MICHAUD a raison. Lorsque l'on produit en Asie et que l'on ramène en France, on a non seulement le même coût, mais en plus, des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires. Voilà la raison pour laquelle il faut absolument réindustrialiser et s'engager dans le développement d'autres ZAE.

Pour finir, je voudrais réagir. J'ai entendu parler de destruction de la formation professionnelle. Quand on sait que nous avons battu le record du nombre d'apprentis dans les entreprises avec plus de 700 000 en 2021, je n'appelle pas cela une destruction, mais un succès et une réussite. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- La parole est à Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU.- Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais juste dire quelques mots sur ce dossier. Je trouve fort que ce soir, on en vienne davantage à se dire que l'on ne fait pas assez. Pour ma part, j'ai quand même le sentiment que c'est une question de modèle de société que nous sommes en train de décrire, pour reprendre les propos d'Anthony POULIN. Pour autant, pour moi, ce soir, nous en faisons peut-être sans doute trop. Comme l'a souligné Lorine GAGLILOLO, s'il y a de nombreuses avancées, c'est aussi parce que nous avons des élus écologistes dans cette assemblée, qui ont œuvré dans ce sens. Cependant, la composition de notre assemblée fait que nous avons aujourd'hui un projet qui, malgré les nombreuses avancées qui ont pu avoir lieu, ne reste pas complètement en accord avec les enjeux du 21^e siècle, de mon point de vue. Pour moi, l'agriculture, c'est aussi de l'économie, des emplois et des emplois non délocalisables du reste.

Dans l'hypothèse d'une crise climatique ou sociale majeure dans les années ou dizaines d'années qui pourraient arriver, l'enjeu et la présence d'espaces agricoles sur notre territoire sont bien ce qui en fera la force. C'est bien la réponse aux besoins primaires qui sera l'enjeu potentiellement d'une telle crise. Je ne le souhaite pas bien entendu, mais elle pourrait arriver et en premier lieu, c'est bien évidemment la question du fait de pouvoir se nourrir. D'autres modèles existent. Comme l'a dit Jean-Paul MICHAUD, les zones actuelles peuvent et doivent être transformées pour mieux accueillir les entreprises. Jean-Paul citait « deux fois plus d'entreprises ». Potentiellement, nous pourrions aussi imaginer de reconstruire la ville sur la ville et d'utiliser au maximum les zones d'activités présentes et aussi mobiliser les friches, que ce soit sur notre territoire ou sur d'autres territoires.

Voilà pour ce bref propos. C'est celui d'un jeune élu, certes, mais qui souhaite pouvoir penser les choses sur le très long terme et pas simplement sur des opportunités de court terme. C'est sans doute l'une des limites de la politique, mais il faudra sans doute qu'il y ait des élus écologistes dans cette assemblée pendant un certain temps – j'ai vu que Marcel m'y invitait tout à l'heure – pour que l'on puisse faire évoluer les choses. Pour ma part, je suivrai la position des membres du Bureau, car c'est aussi l'esprit de l'exécutif, mais au moins, vous avez mon point de vue ce soir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. La parole est à Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLIOLO.- Au-delà des considérations de superficie que nous avons beaucoup évoquées, c'est la politique d'accueil de ces activités qui est la plus importante à mes yeux. Un changement de logiciel est en cours avec les aménageurs et avec les entreprises du territoire qui seront amenés à se déplacer pour se développer dans les prochaines années. Nous avons à cœur d'accompagner les entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques, que ce soit dans les zones en projet ou les zones existantes où nous avons impulsé des études de requalification. Je partage les enjeux présentés par mes collègues du COPIL ZAE. Nos zones d'activités doivent être accessibles en mode doux, nous devons mutualiser les parkings, y produire des énergies renouvelables. Nous devons les végétaliser, y préserver des trames vertes et noires et les locaux doivent garantir un confort d'été aux salariés.

Au-delà de prévoir un cadre contraignant pour les entreprises qui souhaiteront s'implanter sur GBM, pour favoriser la sobriété foncière tant sur les surfaces de locaux que de parkings, il serait également important de construire des bâtiments qui pourront évoluer et accueillir une activité complémentaire dans les étages en temps voulu. En envisageant des zones d'activités de l'est à l'ouest de la Communauté Urbaine, nous revitalisons les campagnes en réduisant les distances quotidiennes des Grands Bisontins et en sortant du modèle des villes dortoirs qui a atteint ses limites. La logistique du dernier kilomètre et toutes les nouvelles activités qui répondent aux enjeux du 21^e siècle précisément ont besoin de lieux de stockage, de production, de transformation. Nous devons créer les conditions de leur accueil.

Je défendrai également dans la suite de nos travaux une place pour les activités agricoles dans nos zones d'activités économiques. Nous avons besoin de cultures de légumes de plein champ pour approvisionner la restauration collective et de vergers. Ces activités économiques doivent trouver leur place sur notre territoire. À ce titre-là, nous proposerons des Zones Agricoles Protégées (ZAP) sur les parcelles les plus précieuses pour la production locale. Ce sera une mesure forte pour affirmer de manière pérenne la vocation agricole de certains secteurs et offrir des perspectives à nos producteurs locaux. Mes études de logistique et mon travail quotidien en faveur de l'économie locale, ainsi que mon engagement politique au service de la transition, me poussent donc à voter pour ce rapport aujourd'hui et à continuer à travailler régulièrement et pendant de longues heures avec mes collègues pour impulser une nouvelle manière d'accueillir les activités économiques.

Je dois dire que mes collègues du COPIL ZAE sont tous attentifs aux enjeux écologiques que nous avons évoqués ce soir et qu'il n'y a pas besoin d'étiquette « EELV » (Europe Écologie Les Verts) pour les porter, j'en sais quelque chose. Soyons ambitieux et responsables, et parions sur l'avenir de l'attractivité de notre territoire en créant des ZAE du 21^e siècle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. LAROPPE.- Bonsoir. Je me permets de faire une petite intervention. C'est un sujet central pour notre agglomération pour son développement économique. Au vu des échanges qui ont été faits, de nombreuses personnes sont favorables à ce dossier. Je vais me permettre d'être un peu plus opérationnel que politique sur le sujet. Pour que l'on puisse mettre en œuvre des contraintes, cela dépend comment on voit les choses, mais on peut voir cela comme une opportunité, puisqu'une entreprise consommant deux fois moins de foncier pour mettre une opération sera intéressée par la chose. Nous devons le travailler notamment au SCoT, mais également au niveau des parcelles, au niveau du PLUi. Nous devons mettre en œuvre des orientations d'aménagement vraiment prégnantes et nous devons prendre ces décisions ensemble.

En effet, nous pouvons tenir tous les discours que nous voulons dans cette assemblée sur la densification, mais si nous ne mettons pas en œuvre derrière les choses qui font que les entreprises seront obligées de s'implanter sur des ZAE performantes en termes environnementaux, c'est justement notre rôle. C'est aussi ce pour quoi par rapport aux propos de Monsieur CROIZIER tout à l'heure, nous devons être actifs et nous mettre en œuvre. Je veux parler du fait de travailler justement sur le fait opérationnel et le fait de rester attractif sur le sujet pour les entreprises et nous ne devons pas le faire au détriment de l'environnement. Tout cela est vraiment central. Mettre en place des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dans le PLUi de cet ordre demande une réflexion globale et avancée. Nous devons quand même l'avoir tous ensemble et nous devons essayer d'être innovants sur le sujet pour répondre aux besoins justement de ces entreprises, mais nous devons surtout faire attention au développement sur les terres agricoles, comme le disait Patrick AYACHE.

Il n'y a aucune autre mécanique. À chaque fois que l'on urbanise, c'est à 100 % sur de la terre agricole. Nous ne pouvons pas le dire autrement. C'est donc extrêmement central. Je rebondis en disant que nous pouvons mettre des outils sur la partie économique, mais nous pouvons également mettre des outils sur la partie agricole. Comme Lorine GAGLIOLLO l'évoquait à l'instant, les ZAP seront également centrales. Or nous n'en avons pas sur le territoire. Il faudra donc les développer de manière plus importante. Tout comme, nous développerons nos zones d'activités, nous devons *a fortiori* développer ces ZAP en parallèle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. VUILLEMIN.- Merci, Présidente. Pour rebondir sur les propos d'Aurélien LAROPPE, nous avons là une occasion incroyable d'être démonstrateurs d'un nouveau mode de construction et de développement de nos ZAE. Je suis content de prendre la parole après Aurélien, parce que nous avons eu l'occasion d'en échanger cette semaine. Nous aurons peut-être même un jour de l'habitat dans les ZAE. Ne l'oublions pas. Nous parlions tout à l'heure des zones d'activités de centre-ville. Comment ont-elles été construites ? Avec du commerce et du service en rez-de-chaussée et de l'habitat en 2^e et 3^e niveaux, du stockage – c'est le cas à Besançon – en niveau intermédiaire entre les magasins et les premiers étages appelés « étages nobles ». Cela veut dire que ce COPIL ZAE a énormément travaillé. Il s'est beaucoup réuni, mais nous pouvons encore y contribuer. Demain, nous cesserons peut-être d'opposer l'agriculture à l'économie, l'habitat à l'agriculture et à l'économie, ce que l'on fait à mon avis trop souvent. Tout cela peut fonctionner ensemble. Nous avons l'occasion de faire de nouvelles zones d'activités économiques et démonstratrices de la durabilité, de l'environnement et d'un nouvel habitat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nicolas BODIN souhaite intervenir.

M. BODIN.- Je vais répondre très rapidement à quelques questions. Sur l'industrialisation, il est tout à fait normal que GBM contribue à l'industrialisation et à la réindustrialisation de notre pays. C'est pour cela qu'il est normal que nous proposons différentes zones d'activités économiques sur notre territoire. Pour répondre à une remarque qui a été faite, il y a actuellement 40 ha disponibles sur GBM. Certaines entreprises sont en construction, mais il y a encore des tènements à vendre. Je ne voudrais donc pas que nous sortions de ce débat en croyant qu'il n'y a strictement rien à construire sur GBM. Il existe encore des terrains globalement dans les différentes zones existantes, même s'il y en a peu. Sur l'aspect déshabillage des territoires voisins, nous ne sommes pas dans une économie administrée et le chef d'entreprise décide de venir s'installer à tel ou tel endroit.

Je constate la particulièrement grande attractivité de notre territoire tout simplement parce que les chefs d'entreprise me font remarquer que là où il y a le plus grand nombre de salariés compétents, c'est sur le territoire de GBM. Ils souhaitent donc parfois venir sur GBM. Je parle de territoires limitrophes et je voudrais tordre le cou au mythe du transfert d'entreprises. Le phénomène des entreprises qui passent de la Bretagne à la Franche-Comté, ou inversement, existe extrêmement peu. Lorsque l'on est dans un écosystème que l'on connaît, où il y a des compétences, il est extrêmement rare que l'on se délocalise à l'autre bout du pays.

Sur le rôle du service Économie et de la compétence économie, je rappellerai simplement que la compétence de l'Agglomération n'est pas l'économie, mais l'aménagement des Zones d'Activités Économiques. Le chef de file en termes d'économie, c'est la Région, avec laquelle nous travaillons d'ailleurs extrêmement bien. C'est elle qui gère notamment tous les prospects au niveau de l'ensemble de la Région Bourgogne-Franche-Comté. D'ailleurs, je souligne l'efficacité de l'Agence économique régionale avec laquelle je vais encore travailler demain, puisque je serai au salon du luxe. C'est un exemple de production locale où nous sommes sur une économie inversée, parce que là, c'est quasiment uniquement de l'export. Cela existe donc aussi. Il y a également d'autres modes d'économie que nous n'avons pas évoqués ce soir. L'agriculture est un secteur économique à part entière, de même que l'économie sociale et solidaire.

Sur la stratégie d'accueil des entreprises, bien évidemment, des agents de GBM travaillent déjà sur ce secteur. Nous nous rendons dans différents salons. En ce moment, c'est un peu plus compliqué, car nous n'avons pas énormément de réserves potentielles. Nous faisons donc une publicité assez modérée. Pour moi, le vote de ce soir est extrêmement important.

Je me suis peut-être mal fait comprendre concernant le nombre de salariés. Nous avons parlé ce soir de l'aspect écologique. J'ai vu différentes nuances de vert ce soir, par exemple entre Marcel FELT et Nathan SOURISSEAU. Nous avons parlé de l'aspect entreprise. En même temps, nous n'avons jamais parlé du salariat, ou nous en avons parlé très peu. Le problème que l'on aurait à l'heure actuelle, pour reprendre les mots de Monsieur CROIZIER, qui parlait de 1 000 ha disponibles sur Dole, est que si nous avons 1 000 ha disponibles et si nous avons les entreprises correspondantes, nous serions incapables de les faire fonctionner en termes de salariés. Le défi majeur, au-delà du schéma que nous vous proposons ce soir, est que nous devons résoudre également rapidement le problème des salariés, de la baisse de l'emploi et du plein emploi pour y parvenir. Il est illusoire de croire, comme j'entends certains le dire, qu'avec 5,5 % de chômeurs, il serait facile de passer de 5,5 à 0 %. Cela ne se passe pas ainsi. Entre les emplois vacants et les personnes qui n'ont pas d'emploi, cela ne fonctionne pas forcément.

Je voudrais terminer par un remerciement au service Économie qui a beaucoup travaillé sur ce sujet pendant deux ans. Je remercie également Catherine BARTHELET avec qui nous avons très bien travaillé, alors que nous sommes sur deux Commissions différentes. Je trouve que la transversalité marche parfois de manière extrêmement forte. Je remercie donc Catherine et ses services.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vois que le débat a eu lieu, qu'il a été d'une très bonne tenue. Je tiens quand même à le dire. Il est important que nous puissions nous dire les choses et nos différentes façons de penser. Je vais quand même émettre mon opinion, car je pense qu'il est aussi important que je puisse l'exprimer. Nicolas BODIN a raison, il faut avant tout remercier les services. Je le dis, car lorsque l'on veut parler d'attractivité et de développement de nos territoires, nous demandons aux services de faire un travail extrêmement complexe. Comme je l'ai déjà dit dans mon introduction, personne ne pourra dire ici qu'il suffirait de. Nous leur demandons de prendre en considération tous les paramètres. De plus, la loi vient de les exprimer avec des chiffres. Cependant, auparavant même, ils ont travaillé zone par zone pour regarder si finalement ces zones que nous retiendrions, qui sont toutes encore dépendantes de nombreuses études, pouvaient finalement se finaliser.

Il ne faut pas non plus travailler à faire croire que nous construirions à tel ou tel endroit sans avoir fait tout ce travail préalable d'instruction, tout cela passant par des instructions diverses, en particulier celles de l'État, et heureusement, car il est nécessaire que nous ayons une vision globale. Je tenais quand même à dire que c'est un travail difficile de pouvoir concilier tous les enjeux du 21^e siècle. Comme le disait Nicolas BODIN, on oublie trop souvent que sur notre territoire – vous m'avez entendu le dire très souvent – l'agriculture est une activité économique. Or, il ne faut jamais oublier. La crise que nous venons de traverser a montré que nous devions travailler l'autonomie alimentaire. Or, nous en sommes très loin. Pour que nous puissions penser une autonomie alimentaire, c'est-à-dire là aussi non pas une réindustrialisation, mais un retour de l'agriculture, de ce qui se faisait ailleurs auparavant, encore faut-il que nous ayons là toute la diversité des terres nécessaires en fonction du type de production que nous voudrions avoir sur notre territoire.

Par ailleurs, il est absolument indispensable que nous ayons des milieux naturels. Dans l'ensemble de la structuration paysagère, comme on le dit dans mon laboratoire de recherches – excusez-moi, j'aime bien retourner à mes sources, cela me fait plaisir, cela me fait du bien – avec la chute de la biodiversité que nous vivons aujourd'hui, nous abordons la 6^e extinction des espèces, ce qui est confirmé par un certain nombre de chiffres très objectivés. Cela vient du fait d'une restructuration paysagère extrêmement violente, et avec un découpage de l'ensemble des structurations de fonctionnalité des espèces pour leur vie, pour leur maintien, etc. Quand on parle de notre activité économique, on parle d'hectares. Nous sommes bien d'accord, ces hectares n'ont pas d'intérêt si l'on ne regarde pas ce qu'ils veulent dire ni en quoi ils contribuent à l'activité économique de l'agriculture, ou forestière, à nos milieux naturels, au tourisme, mais aussi bien sûr au logement et à l'activité économique.

Regardons les hectares pas seulement comme une quantification simple, mais bien comme quelque chose de beaucoup plus complexe. J'ai entendu certains d'entre vous dire : « Finalement, 2050, c'est loin ». Or, 30 ans, ce n'est pas loin. L'histoire de nos sociétés ne se traduit pas de cette façon. Cela veut dire que si nous ne mettons pas en place les mesures qu'il faut, nous serons passés à côté de tout dans 30 ans. Nous savons très bien que le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a tendance à dire que nous avons démarré très tard. Je suis très aimable ce soir, je vais vous expliquer qu'en fait, les erreurs que nous avons commises sont celles de l'après-guerre et nous le savons tous. L'aménagement du territoire dans les années 60 et 70 nous a fait intervenir sur l'ensemble de nos systèmes de façon extrêmement importante.

Aujourd'hui, il faudrait que nous soyons en mesure de réparer. Je trouverais dommage que nous ne parlions que du poids à hauteur de nombre d'hectares. La question concerne plutôt la qualité de ces hectares, ce que l'on est en train de détruire, de transformer, de modifier, d'améliorer. C'est bien de cela qu'il est question. C'est pour cela que je tenais à saluer le travail des services, parce que cela relève quand même d'un domaine complexe. Je voulais aussi dire qu'il n'y a pas de bons et de méchants, il n'y a pas ceux qui arrivent bien et ceux qui arrivent mal. Il y a bien ceux qui pensent avec différents points de vue. De tous ces points de vue, nous devons trouver un moyen pour parvenir à cet intermédiaire et c'est ce que nous essayons de faire aujourd'hui.

Je voudrais revenir sur deux ou trois éléments. Il a été question d'intuition pour l'implantation des entreprises. Je crois qu'il n'y a aucune intuition dans tout ce que nous faisons. Il y a un travail extrêmement précis, nous sommes tous d'accord. Le groupe de travail qui s'est mis en place autour de ce sujet répond à une demande que j'ai faite dès le début du mandat, à savoir penser autrement les zones d'activités, la façon de construire. Je crois que les élus du Comité de Pilotage peuvent témoigner de cette demande depuis le premier jour. La preuve en est que cela ne se met pas si facilement en place. Je dois dire que les entreprises sont finalement parfois plus alertes que les élus. J'entends finalement les entreprises demander simplement que l'on s'écoute, que l'on discute, que l'on travaille, que l'on voie ensemble comment envisager ce nouveau modèle.

Quand on dit par exemple qu'une entreprise partirait, parce qu'elle aurait trop de contraintes, ce que nous entendons souvent, comme le disait Nicolas BODIN, il n'y a pas tant de transferts d'entreprises si l'on regarde très objectivement. Je vous invite à regarder en Suisse. Que se passe-t-il là-bas ? Ce pays a énormément de contraintes. La preuve, on leur demande de ne plus construire d'entreprises en dehors des zones urbaines. Ils ont donc trouvé les moyens de l'envisager. Ils ne sont pas dits : « puisque cela ne va pas en Suisse, on désindustrialise la Suisse ». Cela reste un pays très industrialisé. On peut regarder les Allemands, oui, qui ont pris comme autre option la robotisation. Nous sommes en retard en robotisation, mais en même temps, on se dit que malgré tout, on est très content de créer de l'emploi. Parfois, on dit tout et son contraire, mais je pense qu'il est important de voir comment les entreprises ont décidé ces dernières années d'investir en France.

Nicolas BODIN était avec moi à la Commission Économie que nous réunissons, que nous avons refait vivre ces dernières semaines. Monsieur QUIVOGNE nous a bien exposé son point de vue d'industriel comme quoi nous devons être raisonnables en termes de réindustrialisation. D'abord, cela ne va pas se faire du jour au lendemain. Ensuite, si demain, vous croyez que nous allons réinstaller sur nos territoires en France toutes les grandes usines chimiques, textiles et autres, on devra d'abord définir de quelle industrie il est question. Du coup, une question s'est posée et elle nous anime tous. J'aime beaucoup l'échelle de la Région qui est un territoire permettant de raisonner sur des écosystèmes : quelles filières voulons-nous voir se réinstaller sur nos territoires ? Comment ces filières sont-elles constituées ? Quels territoires peuvent recevoir ces briques de ces filières ? Je pense que l'avenir est là.

Si l'on envisage une réindustrialisation soutenable sur notre territoire français, je suis persuadée que nous devons faire des contrats d'alliance entre territoires. Si demain nous ne pouvons pas installer une usine de production qui fait 50 000 m², il serait peut-être intelligent qu'entre collectivités, nous soyons en capacité de penser la complémentarité de notre potentiel. Excusez de le dire, les entreprises ne voient aucun intérêt à avoir des limites administratives. Elles réfléchissent en termes de potentiel, de construction, de structuration, etc. Nous ne sommes pas des industriels. Il importe donc de voir comment travailler avec eux. Nous sommes là pour faciliter la nouvelle intelligence dans laquelle nous devons nous mettre. Ce travail est donc en train de se faire. Oui, parmi les zones d'activités proposées, certaines se verront peut-être poser des paramètres environnementaux. L'essentiel est que nous y ayons travaillé pour réduire au maximum l'impact que nous pourrions avoir.

Cependant, vous avez tous raison. Nous avons tous besoin pour autant de penser des villages d'artisans, de l'activité sur nos territoires. Nous pouvons dire que nous n'avons pas de friche sur ce territoire. Cela nous pose d'autant plus un problème : comment faire en sorte que les entreprises qui ont envie de se renouveler puissent le faire sur ce territoire ? Parce que derrière une entreprise qui se renouvelle, dans sa forme de construction, ce sont aussi des conditions de travail de salariés.

Je rappelle ce que disait Nicolas BODIN. Nous avons aujourd'hui une crise de recrutement. Un travail est réalisé, « la marque d'employeur », parce qu'aujourd'hui, les salariés choisissent les entreprises où ils vont travailler. Aujourd'hui, beaucoup de choses sont inversées. Aujourd'hui, si une entreprise veut avoir des salariés, il est nécessaire pour elle – et le monde de l'entreprise que nous rencontrons l'a bien entendu – qu'elle puisse offrir des conditions de travail et du sens au travail. C'est la demande générationnelle dans laquelle nous nous trouvons. C'était juste pour dire que si quelqu'un trouve une solution simple à notre dossier, je crois qu'il y a erreur. Je disais aussi que dans le Jura, très honnêtement, ils ne pourraient pas continuer à la vitesse à laquelle ils étaient. Ils n'ont aucun moyen de le faire, comme cela a été signalé. Une entreprise comme la Jurassienne de céramique française qui s'était installée pour remplacer Jacob Delafon, a pour l'instant suspendu son activité du fait du coût de l'énergie. Je ne sais pas si tout cela pourra perdurer et nous verrons.

Encore une fois, regardons les industriels, travaillons avec eux et c'est ce que nous faisons tous. En tout cas, ce n'est pas au poids d'hectares que l'on considère la dynamique d'un territoire. Ce n'est pas le poids d'hectares qui va déterminer la qualité de notre territoire. Je tenais quand même à le redire aujourd'hui. Donc 2050, ce n'est pas loin. C'est demain quand on pense l'entreprise d'industrie. Le GIEC dit « trois ans », soit un petit gap. Il va falloir quand même que nous regardions, les yeux dans les yeux, ce qu'il se passe sur notre planète. Ce n'est pas la planète qui va mal, mais c'est nous qui la malmenons.

Je vais soumettre tout ce dossier au vote, parce qu'il me semblait important malgré tout de redonner toute sa dimension. Il n'est pas isolé. Il est au cœur d'un ensemble de réflexions que nous devons mener. Il est normal que nous ayons des positions qui appellent à la réflexion, qui posent tous les problèmes. Je vous remercie encore pour la qualité du débat que nous avons eu, parce que c'est important que l'on sache se dire les choses comme cela s'est fait ce soir. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 15 abstentions. Le dossier est donc adopté.

Rapport n°17 - Convention 2022 avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OCT) du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous avons vu tout à l'heure l'ensemble des dossiers qui ont été présentés. Nous avons remercié l'Office de Tourisme, les services du Tourisme, mais nous n'avons pas assez remercié le service Communication, parce que c'est bien ce dernier qui porte cette fonction. Je tenais à dire la réalité dans laquelle nous sommes. Je soumetts au vote, sauf s'il y a des prises de parole.

Mme VARET.- Le terme « attractivité » a été prononcé à de nombreuses reprises ce soir, autant par la Présidente de l'Office de Tourisme que par les intervenants dans le cadre de la discussion sur les ZAE. Le terme « attractivité » nous a occupés aussi en avril 2021. Il y a donc plus d'un an que le Conseil Communautaire a voté favorablement pour valider le lancement de la démarche de définition d'une future agence d'attractivité et la méthode de travail axée sur la concertation des acteurs locaux concernés. J'ai le sentiment que nous tardons beaucoup, que nous perdons du temps.

Je me permets de rappeler l'agenda. Nous avons l'institution du Comité de Pilotage en mars 2021, un lancement du marché pour le choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et une attribution en mars/avril 2021 pour un coût prévisionnel de 100 000 €. Il y avait des réunions de cadrage. On devait avoir des propositions de deux scénarios à l'automne 2021 et le passage dans les instances et les décisions fin 2021. Qu'en est-il plus d'un an après ? Avez-vous changé de stratégie ? Nous avons voté une résolution en avril 2021. Nous aimerions quand même avoir quelques précisions sur la stratégie d'attractivité de la collectivité. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là, vous ne parlez pas vraiment de l'Office de Tourisme, mais vous parlez de la politique d'attractivité. Est-ce bien cela ?

Mme VARET.- Oui, vous m'excuserez, mais quand je pose des questions dans le cadre d'un rapport...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne vous le reproche pas. Ne vous trompez pas. C'est juste la discussion que j'ai avec Benoît VUILLEMIN sur la politique d'attractivité, mais c'est simplement parce qu'autant sur l'Office de Tourisme, il est en conflit d'intérêts, autant sur la question de l'attractivité, il peut parler.

M. VUILLEMIN.- Présidente, vous aviez lancé le débat sur le rapport, il est en cours, puisque nous n'avons pas voté le rapport concernant la convention avec l'OTC. Ne peut-on pas d'abord procéder au vote ? Je prendrai ensuite la parole pour répondre à la question. Cela m'évite le conflit d'intérêts.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Absolument. Y a-t-il d'autres commentaires sur la question de l'Office de Tourisme ? Je n'en vois pas. En tout cas, une chose est certaine. Toute personne qui vient sur la ville de Besançon est convaincue d'avoir une ville exceptionnelle. En revanche, nous avons besoin de consolider notre hébergement avec des formes très différentes. Il y a encore un long travail à mener pour que le tourisme devienne une véritable activité économique très forte, parce que lorsque nous avons parlé d'économie, nous avons très peu parlé de la vraie valeur que représente le tourisme. Nous avons donc un retard certain à rattraper là encore. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous pouvons maintenant répondre à la question de Madame VARET.

M. VUILLEMIN.- Je vais répondre à peu près la même chose que ce que j'ai dit à la suite de la présentation de la Présidente SPONY. Un groupe de travail avait été effectivement constitué. Ce n'était pas à l'ordre du jour, je n'ai donc pas tous les éléments en tête, mais le groupe de travail G6 a été constitué sur l'attractivité. Il avait – et vous avez délibéré – mandaté une AMO. Le cabinet Ernst & Young a travaillé en atelier avec les élus et d'autres pendant presque 6 mois sur ce dossier d'attractivité. Effectivement, le Covid faisant, avec les réunions multiples, nous avons un peu de retard sur le prochain COPIL. Il y en a eu un en février 2022 et le prochain aura lieu début juin.

Ernst & Young a déterminé que nous devons travailler sur une structure d'attractivité avec un conseil qui était celui d'embaucher un Directeur ou une Directrice de cette structure d'attractivité pour aller peut-être vers une agence ou autre chose, comme l'indique la délibération. Le poste est ouvert depuis le 4 mai, il est en cours, il fermera le 30 juin. Une fois que ce Directeur ou cette Directrice de l'attractivité sera recruté(e), nous y verrons plus clair. Effectivement, nous pourrions venir rendre compte à l'assemblée des travaux qui auront été faits par le groupe G6.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je poursuis avec le rapport suivant.

Rapport n°18 - Base d'Osselle : Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°19 – BIO INNOVATION : Avenant n°1 à la convention passée avec le PMT pour ses missions de promotion, d'accompagnement de projets d'entreprises et d'animation sur la période 2021-2022
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Voilà quelque chose qui fonctionne très bien et qui nous permet de montrer que nous avons ici, sur le territoire, un très bel écosystème. Je dis et je répète que cet écosystème est très efficace, parce qu'il est unique en France. Il voit une collaboration extrêmement forte entre le CHU (Centre Hospitalier Universitaire), l'EFS (Établissement Français du Sang) et l'Université de Franche-Comté, ce qui permet effectivement une très belle collaboration et les entreprises sont très heureuses de bénéficier de cette dynamique. Cela dépasse bien sûr ces 3 organismes, mais cela en fait la qualité. Nous avons ici Bio Innovation qui va sans doute continuer à se développer. Y a-t-il besoin d'informations complémentaires ? Non. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens quand même à dire que nous sommes sur un autre volet. C'est bien celui de la difficulté dans laquelle nos populations peuvent se trouver aujourd'hui. Nous avons vu que les crises que nous venons de traverser n'ont fait qu'accélérer les processus de précarisation. Du coup, pour aider les familles des personnes en situation de fragilité, nous devons déployer de bons outils, que ce soit des moyens pour les accompagner dans leurs démarches, dans leur développement, mais aussi dans leurs soins pour eux-mêmes.

Je donne maintenant la parole à Marie ETEVENARD.

Mme ETEVENARD.- Merci, Madame la Présidente. Pour la deuxième année consécutive, Grand Besançon Métropole perçoit cette dotation de l'État de 1,8 M€. La dotation Politique de la Ville existe depuis la loi de Finances de 2009. En 2022, elle représente au niveau national 150 M€ versés aux collectivités pour répondre aux besoins des habitants des quartiers de la politique prioritaire. Que GBM soit éligible est signe d'un accroissement des difficultés. La solidarité dans l'adversité y est forte, mais le creusement des inégalités s'accroît encore. L'augmentation du prix des matières premières, de l'énergie, les prix de l'alimentation et l'inflation ne sont pas de bons présages. En 2020 déjà, à Besançon 4 jeunes/10 de moins de 30 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (978 €/mois). En 2021, c'est une augmentation de 6 % du nombre de bénéficiaires du RSA ; parmi eux, un quart se déclare en mauvaise ou très mauvaise santé.

Grand Besançon est éligible au vu de cet accroissement et aussi parce que sa population sur les quartiers prioritaires représente plus de 19 % de celle de la commune. Il fallait aussi, pour être éligible, que Besançon perçoive la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), ce qui est le cas, que Besançon ait une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur la Grette et sur Planoise. Sur ces 1,8 M€, l'État et la Préfecture ont retenu une majeure partie en investissement et 100 000 € en fonctionnement, un peu plus de 5 % qui ne peut soutenir que des projets ponctuels du fait d'un manque de pérennité. Ces choix répondent aux objectifs du Contrat de Ville, terme peu lisible. Le Contrat de Ville a vocation à soutenir les projets, à faire émerger les actions associatives audacieuses dans l'espoir que les plus fédératrices et performantes mobilisent à terme des subventions de droit commun.

Une évaluation du Contrat de Ville réalisée par notre partenaire local Trajectoires Ressources est en cours, comme sur l'ensemble de tous les territoires. Ces études fourniront les résultats de l'étude nationale qui tomberont en fin d'année. Elle guidera les directives gouvernementales en espérant que le respect de la singularité de chacun de nos quartiers soit maintenu, que le soutien financier en fonctionnement soit apporté de manière pérenne et lisible.

Le service Contrat de Ville est chef de file des autres partenaires financiers que sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'État bien sûr, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les bailleurs sociaux. Les thématiques prioritaires qui ont été retenues avec la Préfecture sont :

- l'éducation,
- la santé, avec un focus sur la lutte contre les addictions,
- l'animation autour des loisirs, du sport, de la culture et de sa diversité.

La crise du repli sur soi, de la quête de sens, et parfois même identitaire, oriente nos politiques vers plus de proximité, jusqu'au pied des immeubles, de l'opérationnel, du modulable pour toucher ceux que l'on n'entend plus et ceux que l'on ne voit plus. Des objectifs transversaux animent les acteurs et porteurs de projets :

- la lutte contre les discriminations,
- l'inclusion de tous,
- l'équité d'accès aux droits et celle des genres,
- la citoyenneté,
- la vie de quartier, avec tous ses avantages, dont l'occupation de l'espace public.

Par ailleurs, ce sont :

- 50 000 € accordés aux animations d'été, des vacances, aux pieds d'immeuble, pour les enfants, les jeunes et leurs familles,
- 15 000 € pour la lutte contre les addictions, un annuaire de tous ces acteurs ainsi que des actions de prévention,
- 12 000 € pour l'achat d'une cuisine modulable et transportable pour se rendre au plus près (convivialité, équilibre nutritionnel, sur fond de diversité culturelle),
- 15 000 € de formation sur le sujet de la santé, des médiateurs sur les quartiers,
- 8 000 € d'interventions nutritionnelles et bucco-dentaires.

En investissement, ce sont 850 000 € qui participeront à la rénovation des écoles maternelles Kennedy et Kergomard sur le quartier de Montrapon et autant seront accordés au projet neuf du gymnase Diderot sur Planoise. Le prochain Contrat de Ville fixera avec l'ensemble des partenaires les objectifs prioritaires et la méthode volontariste en local sous le signe de l'opérationnalité et de la proximité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. On peut dire quand même que ces 1,8 M€ arrivent, parce que nous avons une population en très grande vulnérabilité, en très grande fragilité. Ce n'est pas un cadeau, mais c'est plutôt une aide, et vu la difficulté dans laquelle nous nous trouvons, nous aurions bien besoin de beaucoup plus. Vous voyez que nous en sommes à proposer des soins. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je pense pourtant que la dimension sociale mériterait que l'on puisse en discuter et en débattre plus souvent et autrement. Il faudra que nous regardions, car cela mériterait que nous ayons des échanges dans cette assemblée sur ces questions, pour voir dans quelle mesure notre projet de territoire peut répondre justement à ces préoccupations, même si nous en reparlerons lorsque nous aborderons les problématiques d'hébergement, de logement, d'habitat et de logements sociaux en particulier. Toutefois, c'est une vraie question en termes d'accompagnement de cette vulnérabilité sur notre territoire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°21 - Programme d'action territorial (PAT) 2022 -
Gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il une demande particulière de parole ? Non, je ne crois pas. Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°22 - NPNRU - Modification des marchés de maîtrise d'œuvre
des espaces publics et résidentiels de Cassin (Lot 1) et des Époisses (Lot 2)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaitez-vous avoir des informations supplémentaires ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 8 abstentions. Je vous remercie.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du
cadre de vie et développement durable**

Rapport n°23 - Réseau de chaleur OUEST/Réseaux d'eau et d'assainissement
Autorisation de signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation
d'une extension du réseau de chaleur OUEST et du renouvellement des
réseaux d'eau et d'assainissement en interface

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il y a une présentation orale d'Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Je vais vous en dire un mot, mais très court pour l'occasion. Nous sommes toujours sur le schéma directeur du réseau de chaleur avec une délibération portant cette fois-ci sur le choix la maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux censée engendrer des extensions qui partent de la chaufferie de Planoise en direction du centre-ville. Nous vous demandons de voter pour le choix du groupe CLER Ingénierie pour un montant de 583 403,96 € HT.

Cela concerne évidemment les études de conception avec deux tranches, une tranche ferme pour tout ce qui nous amène aux Tilleroyes, à La Grette et à Jules Haag et une tranche optionnelle qui découle jusqu'à La Boucle. Ce cabinet a déjà travaillé avec le chauffage urbain. Il est donc connu. Le démarrage des études de conception se ferait dans la foulée, à la fin du mois.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est parfait, merci beaucoup. Avez-vous besoin de précisions ? Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°24 - Fonds « Centres de Village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune des Auxons pour la réalisation de deux chemins en mode doux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Sinon, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures
--

Rapport n°25 - Élection des représentants de la CAO de Grand Besançon Métropole pour la CAO spécifique du groupement de commandes pour la fourniture de matériel roulant et prestations associées pour les agglomérations de Besançon, Brest et Toulouse
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ai peut-être oublié quelques éléments sur le rapport n°20. Certains rapports ont été légèrement modifiés. Sur la question du Contrat de Ville, un envoi complémentaire effectué le mercredi 6 avril par email précise que les dates prévisionnelles de chacune des opérations sont en cours d'actualisation avec l'État et seront ajustées dans la version définitive de la convention. Je pense que cela ne remet pas en cause le vote.

Je reviens sur le rapport n°23 concernant le réseau de chaleur. Un envoi rectificatif a été effectué le mercredi 11 mai par email. Au point 2, le total des dépenses d'assainissement indiquait 22 au lieu de 1,22. Je pense que cela ne remet pas non plus le vote en cause, si vous en êtes d'accord.

S'agissant du rapport n°25, de la même façon, un envoi rectificatif a été réalisé le mardi 10 mai par email. Il est proposé que Jean-Pierre JANNIN soit désigné comme membre titulaire de la CAO spécifique et que Jacques ADRIANSEN soit désigné comme membre suppléant. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FAGAUT.- Merci à vous. Je voudrais revenir sur ce rapport n°25, pas tant sur la nomination et l'élection au sein de la CAO, mais sur le fond de ce rapport, puisqu'en fin de compte, c'est pour l'achat mutualisé de différentes rames de tramway avec d'autres collectivités, que ce soit celle de Toulouse ou de Brest, avec une tranche ferme et une tranche optionnelle de 3 rames supplémentaires. Vous allez peut-être éclairer ma lanterne, mais je n'ai pas souvenir d'avoir vu au budget ou aborder le financement de ces rames. Pourriez-vous nous éclairer quant aux modalités ? Je les ai peut-être oubliées. Ce serait bien que vous puissiez nous rappeler comment seront financées ces rames. Bien sûr, des questions annexes s'y rattachent. Derrière, le Versement Transport, dont nous avons régulièrement parlé ici, sera-t-il mobilisé pour pouvoir venir en appui au financement de ces rames ? Sur le fonctionnement, ce sont 1,5 M€ en plus à l'horizon 2033. Comment avez-vous anticipé ? Certains éléments m'ont peut-être échappé, mais je voulais intervenir par rapport à cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. C'est vrai que c'est une question. Lorsque l'on achète du matériel aussi important, et c'est aussi pour cela que nous faisons un groupement de commandes, on anticipe. Ce n'est pas comme si l'on achetait 3 boîtes de conserve. Les chaînes de production doivent se mettre en place. Plusieurs années sont ainsi concernées. C'est pour cela que cela n'apparaîtra pas ici, mais dans la logique de PPIF (Plan pluriannuel d'investissement et de financement). C'est donc dans ce sens.

Mme ZEHAFF.- C'est bien prévu au PPIF sur les années à venir. Le financement des 5 rames en tranche ferme est bien prévu. Les rames optionnelles seront ensuite budgétisées. Nous espérons avoir les premières rames fin 2025 début 2026, parce qu'il faut le temps que les collectivités travaillent sur ces

commandes de rames et qu'ensuite, ce soit déclenché au sein de l'entreprise qui sera choisie par les 3 collectivités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est pour cela qu'il faut anticiper lorsque l'on veut renouveler ce matériel. C'est vrai que ces commandes sont longues à mettre en place.

Mme ZEHAF.- Il y avait une question sur le Versement Mobilités. Non, nous ne prévoyons pas de le déclencher pour financer ces rames.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Si nous avons répondu à toutes les questions, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°26 - Avenant n°3 au marché d'exploitation des supports publicitaires des bus urbains du réseau Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes de précision ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°27 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la rue des Clos sur le territoire de la commune de Chalezeule - RD 217

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des précisions demandées ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°28 - Convention d'enfouissement des réseaux secs -
Rue de Besançon – Miserey-Salines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°29 - Convention d'enfouissement des réseaux secs -
Rue de la Libération – Pouilley-Français

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°30 - Commune de Roset-Fluans - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à M. LAROPPE.* As-tu un petit mot à dire ?

M. LAROPPE.- Oui. Nous sommes sur la commune de Roset-Fluans, sur laquelle il y avait une petite entreprise artisanale. Celle-ci souhaitait justement pouvoir ouvrir une petite parcelle pour son projet qui compte 4 emplois sur Roset-Fluans. Nous lui autorisons une modification du Plan Local d'Urbanisme sous format de la création d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées). L'objectif est justement la construction d'un hangar sur cette zone, qui sera destiné au stockage de matériel de bois de chauffage pour l'exploitant. Nous permettons donc, à travers les outils du PLU, justement de maintenir cette activité économique sur cette zone agricole qui ne sera pas impactée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une présentation orale est prévue.

M. MAGNIN-FEYSOT.- Oui, très brève et très claire. Cet avenant concerne la convention pluriannuelle de financement liant Grand Besançon Métropole à l'AUDAB sur deux sujets évoqués dans les préliminaires. Le premier concerne le recensement et le diagnostic des équipements sportifs sur toutes les communes du Grand Besançon. Le deuxième sujet a été abordé dans le cadre de la présentation d'ATMO concernant la mise en place d'une Zone à Faible Émission Mobilité. Il s'agit d'une étude d'opportunité. Il vous est demandé d'attribuer un supplément de 21 560 € qui s'ajoutent aux 390 000 € que nous avons attribués pour le programme 2020-2022. Cela porte ainsi le soutien financier de Grand Besançon Métropole à 411 560 € au lieu des 390 000 € que nous avons votés précédemment.

Je répète ce que je dis chaque fois. L'AUDAB est l'Agence d'urbanisme dont nous avons grand besoin à Grand Besançon. J'étais encore hier à une réunion du SCoT. J'ai souligné les excellents rapports et les excellentes cartes que celle-ci nous fournit. Je crois qu'ils nous permettent de débattre dans de très bonnes conditions sur la base de ces éléments. Par ailleurs, des posters sont à votre disposition.

Mme BARTHELET.- Nous avons effectivement des posters à remettre par commune. Si vous voulez bien me retrouver juste avant de partir au « pot », je vous les donnerais. Ce serait gentil, merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je dirais plutôt « avant d'aller boire un coup ». Je sou mets quand même au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Je vous propose maintenant que nous allions discuter ensemble quelques temps autour d'un petit pot.

La séance est levée.